

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

33

1172

Montreux, le 2 novembre 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

DANS CE NUMÉRO

GYMNASTIQUE ET SPORT
JOURNÉES NATIONALES EN FAVEUR
DES HANDICAPÉS MENTAUX



LA LIBRAIRIE PAYOT S.A., LAUSANNE
recherche pour son département Diffusion

une collaboratrice

à plein temps pour missions extérieures (relations avec les écoles, instituts...) et travail de secrétariat à Lausanne.
Connaissances indispensables des problèmes de l'enseignement. Permis de conduire. Entrée immédiate ou à convenir.

Prendre rendez-vous en appelant le No (021) 20 33 31, interne 18.

SORT DE PRESSE

S. BOREL-MAISONNY

GRAMMAIRE EN IMAGES **de l'orthographe à la pensée**

Fr. 26.—

En librairie et aux éditions

DELACHAUX & NIESTLÉ
4, rue de l'Hôpital, 2001 Neuchâtel

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

FONDATION CLAIR BOIS

Foyer d'accueil et d'éducation pour enfants IMC
Nous cherchons un

DIRECTEUR

appelé à prendre la direction de ce futur foyer en construction à Lancy, Genève, destiné à accueillir 40 enfants IMC.

Engagement à la vacation pendant une période en vue de participer à l'organisation du foyer.

Faire offres avec curriculum vitae, photographie et certificats à :

Jean MARGUET, av. Petit-Senn 37, 1225 CHENEBOURG.

**En plein air ou à l'intérieur
un jeu enthousiasmant**



BAUGROSS : éléments variés de construction en bois permettant de nombreuses combinaisons (hutte, maison, théâtre, meubles, véhicules, etc.)

Eléments de base (104 pièces)

Fr. 448.—

Toit

Fr. 137.—

(+ frais de livraison)

Erwin RÜEGG, Jouets, 8165 Oberweningen (ZH)

tél. 01/94 36 04

MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Demandez visite ou documentation à :

tubac SA

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils. Agencements de bureaux.

1401 Yverdon
Tél. (024) 2 42 36

AVEPS

Finale cantonale d'orientation

Date : 7 novembre 1973. **Lieu :** Bois du Grand Jorat. **Rassemblement :** Auberge du Chalet-à-Gobet, 13 h. 30. Course dès 14 h. 30.

Responsable : D. Corthésy, Chantegrive 1, 1008 Prilly. **Finance et assurance :** O.E.P.J.

Participation : par catégorie, les 2 premiers de chaque régionale. A : garçons 14-15 ans. B : filles 14-15 ans. C : garçons 12-13 ans. D : filles 12-13 ans.

Tournoi de basket A.V.E.P.S.

Faute d'inscription, le tournoi est renvoyé au **mercredi 14 novembre 1973**.

Lieu : Vallée de la Jeunesse, Lausanne, dès 13 h. 30.

Inscription : jusqu'au 7 novembre 1973, chez J. Délessert, Cheseaux.

A.V.E.P.S.
Chef technique d'été,
A. Rayroux.

Tournoi de handball 1973

Le mercredi 21 novembre 1973, à 14 heures, au Pavillon des Sports de Beaulieu.

Inscriptions : auprès de Cl.-E. Golay, Châtelard 4, 1004 **Lausanne**, jusqu'au 10 novembre 1973.

... « *La distance n'est pas grande de l'homme façonné en beauté par le sport aux habitants de l'Olympe. Que les héros soient appelés par Homère « semblables aux dieux », cela n'honore pas seulement les héros accomplis mais également les dieux, sous le nom desquels se célébrent les grands jeux nationaux d'Olympie, de Delphes ou d'ailleurs. N'a-t-on pas vu, jadis, tel d'entre eux courir, en chair et en os, sur la piste des stades ? Il est naturel que les dieux soient conçus à l'image des jeunes gens formés à la beauté corporelle par les exercices de la palestre...* »

» *L'énergie de l'homme et du dieu se manifeste dans tous ces corps musclés et bien adaptés à l'action qui les sollicite...*

» *Cette beauté du corps humain, avec ses parfaites correspondances... voilà ce que l'homme a de plus beau à offrir aux dieux immortels. Il le leur offre, tous les jours de la vie, en érigéant vers le ciel, où les dieux demeurent, invisibles, ce peuple visible et charnel de filles et de garçons joyeux, sous le soleil de la terre »*

Civilisation grecque II

... « *Cette éducation repose sur la pratique des vieilles disciplines aristocratiques : la gymnastique et la musique. Et par musique, entendons tout ce qui se rapporte aux Muses, poésie, musique proprement dite et danse... Par-dessus tout Platon aime, comme le chef-d'œuvre de la nature physique, la rigoureuse beauté des êtres humains, la grâce en promesse d'épanouissement des adolescents qui s'exercent dans les palestres — pourvu, précise Socrate, que l'élégance de leur stature enferme une âme avide de s'instruire et qui tende au bien...* »

Civilisation grecque III
André Bonnard

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉS

AVEPS

LE SPORT

ET L'ÉDUCATION PHYSIQUE

EN GUISE D'ÉDITORIAL

EN SUISSE

825

LES ENFANTS

JEUNESSE ET SPORT

833

HANDICAPÉS MENTAUX

Leçon-type

ENTRETIEN AVEC UN CHEF

Ni étranges, ni étrangers

DE SECTEUR J + S

836

Du 3 au 11 novembre 1973 :

Journées Nationales

en faveur des handicapés mentaux

Thème : la solidarité des familles de handicapés mentaux avec les familles d'enfants et d'adolescents « normaux ».

L'« Educateur » tient à s'associer à cet effort de la collectivité en faveur des handicapés mentaux en publiant :

- une « leçon-type » ;
- un article de fond présenté par M. Christian Ogay.

Les enfants handicapés mentaux — Leçon-type

Les Associations de parents de handicapés mentaux souhaitent vivement que le corps enseignant primaire consacre une leçon, ou le moment d'une leçon aux problèmes des handicapés mentaux, dans le cadre des Journées nationales 73.

Dans le but d'aider les maîtres du degré supérieur qui voudraient consacrer quelques instants à ce problème avec leurs élèves, une commission a préparé un schéma de leçon, qui pourrait être adapté ou modifié, selon le niveau des classes.

BUTS DE LA LEÇON

- Faire découvrir ce monde trop peu connu : les handicapés mentaux.
- Faire comprendre qu'ils ont aussi droit à une place dans la société humaine.
- Faire découvrir ce que les handicapés mentaux apportent à ceux qui les entourent et à ceux qui veulent bien prendre la peine d'entrer en contact avec eux.
- Essayer de combattre les préjugés qu'ont les gens normaux à l'égard des handicapés.

INTRODUCTION

Chacun a pu rencontrer des handicapés physiques : un aveugle, un sourd-muet, un paralysé, celui qui se déplace sur un fauteuil roulant ou avec des béquilles, celui qui n'a qu'un bras ou qu'une jambe.

Quel est le handicap de chacun des exemples apportés, ses difficultés, l'effort fourni par lui-même, par son entourage et par la société pour surmonter ce handicap et retrouver une place au travail ? Ne serait-il pas bon aussi de découvrir les limites qui sont en chacun de nous ?

DONNÉES CONCRÈTES

Les handicapés mentaux, qui sont-ils ?

Qui n'a pas rencontré une fois un enfant, ou un adulte, qui ne parle pas ou qui parle mal, qui a parfois des gestes

maladroits, inhabituels, qui a peut-être un physique différent de ce qu'on a l'habitude de voir, qui a encore besoin souvent de la protection de sa famille ? Est-ce que quelqu'un en connaît dans le quartier, dans le village, parmi la parenté ?

Ces personnes étaient autrefois des souffre-douleur : on les mettait de côté.

DE L'ASILE A L'INTÉGRATION

Jusqu'au premier tiers du XX^e siècle, les déficients mentaux étaient parqués dans des asiles, coupés du monde. Il existe encore des asiles : par exemple, près de New York, une institution groupe, à elle seule, 5000 handicapés mentaux ; mille noms figurent encore sur la « liste d'attente ».

Pourtant, d'une façon générale, aujourd'hui, la conception asilaire est résolument rejetée. On sait en effet que, tant sur le plan social que sur le plan professionnel, les déficients mentaux peuvent être intégrés. Confisés à un personnel qualifié, ils sont même susceptibles de faire de grands progrès à condition d'être pris en charge dès le plus jeune âge. Rares sont ceux qui, alors, n'accèdent pas à un minimum d'indépendance.

POURQUOI SONT-ILS AINSI HANDICAPÉS ?

Où se trouve, chez l'homme, la centrale du système nerveux où se concentrent les sensations c'est-à-dire tout ce qu'apportent les organes des sens ? C'est donc le cerveau, cet organe central, qui permet à l'homme de raisonner, de penser, de s'instruire. Si cet organe est touché d'une manière ou d'une autre, il s'ensuit une diminution plus ou moins grave de la capacité intellectuelle. On dit d'une personne ainsi diminuée intellectuellement qu'elle est handicapée mentale.

Il est bon ici de dissiper un malentendu et de parler des IMC. **L'Infirm Moteur Cérébral est d'abord un handicapé physique.** Son handicap provient d'une lésion cérébrale stationnaire qui

affecte le cerveau en cours de développement, de manière que par la suite les mouvements ne peuvent s'effectuer normalement. Souvent, à côté de cette insuffisance motrice, nous trouvons d'autres affections telles que troubles de la vue, troubles de l'ouïe et parfois un handicap mental, à des degrés divers. Un IMC n'est donc pas nécessairement un handicapé mental, il peut même être parfois très intelligent.

Quand et comment ces atteintes à la capacité du cerveau peuvent-elles se produire ?

1. **Avant la naissance** : la mère qui attend un bébé peut contracter la rubéole, certaines maladies à virus. On peut signaler le cas des mongoliens dû à une anomalie dans le partage des chromosomes.
2. **Au moment de la naissance** : un manque d'oxygène d'une certaine durée peut causer des lésions cérébrales, hémorragie au cerveau lors d'un accouchement difficile.
3. **Après la naissance** : infection qui modifie la composition chimique du cerveau, encéphalites, méningites, non-fonctionnement de certaines glandes, fractures de la boîte crânienne lors d'accidents.
Tout n'est pas encore connu quant aux causes de la déficience mentale. Ces enfants entrent donc dans la vie avec un handicap mental c'est-à-dire un obstacle qui ralentit le développement de leur intelligence et souvent le développement physique.

CLASSIFICATION

On peut classer les handicapés mentaux selon la gravité de leur handicap (en commençant par les plus gravement atteints).

1. **Les débiles très profonds.** Ils dépendent totalement, (0,06 % de la population) de l'adulte pour subvenir aux besoins fondamentaux (se nourrir, s'habiller par exemple).
2. **Les enfants qu'on peut éduquer sur le plan pratique.**
 - a) Ceux à qui on peut donner de bonnes habitudes par une éducation appropriée, l'acquisition d'automatismes pour l'accomplissement des gestes fondamentaux et utiles.
 - b) Les éducables : ils arrivent à la capacité de faire certains choix. Le but éducatif est de leur donner l'utile et le nécessaire. Ils arrivent à se débrouiller mais l'adulte devra toujours être là, prêt à les diriger et à les soutenir.

3. **Les scolarisables** : (scolaire, école) atteints d'une débilité de moyenne à légère (0,24 % de la population). Ils pourront apprendre, comme les éducables, les gestes utiles à la vie et, en plus, la lecture et l'écriture.

4. **Les sous-doués** : ceux qui ne peuvent suivre les écoles publiques (2,26 % de la population) ordinaires et doivent entrer dans des classes dites spéciales.

Faire effectuer les calculs par la classe sur 1 million d'habitants.

Le handicapé mental peut accéder à une certaine autonomie sociale mais l'insuffisance du développement de son intelligence ne lui permet pas d'être pleinement responsable de ses actes, il est incapable d'en prévoir les conséquences. On peut dire qu'un handicapé mental, **à la fin de son développement, ne dépasse pas les mécanismes de pensée d'un enfant de 7-8 ans**. Et, ce qui n'arrange pas les choses, il présente souvent des troubles comme les troubles du langage ou autres troubles physiques.

Combien sont-ils ?

En tenant compte des déficients de tous âges et de toutes catégories, on admet que les handicapés mentaux représentent 3 % à 5 % de la population. Dans le canton de Vaud, il y a environ 14 000 déficients mentaux, ce qui équivaut presque à une ville aussi peuplée qu'Yverdon ou Vevey ! Parmi eux, 4 000 handicapés graves.

Leur nombre a tendance à s'accroître. Non pas qu'il y ait aujourd'hui davantage de bébés handicapés mentaux, mais les progrès de la médecine et de l'hygiène ont prolongé la vie des handicapés comme celle des autres êtres humains. Autrefois, sur six déficients mentaux graves, un seul parvenait à l'âge de 30 ans ; actuellement, sur six handicapés graves, cinq dépassent l'âge de 30 ans.

Vont-ils à l'école ?

Aujourd'hui, à part les impotents, tous ces enfants ont la possibilité d'aller à l'école, bien sûr dans des écoles où l'enseignement est adapté. D'abord service éducatif dans les familles pour les préparer à l'entrée dans un établissement qui les accueillera dès le plus jeune âge et les intégrera progressivement dans le cadre de l'enseignement normal, si cela est possible.

D'autre part, avec l'appui des pouvoirs publics fédéraux (AI = assurances-invalidité), cantonaux, communaux des associations de parents, il existe des centres éducatifs, des colonies de vacances, des

homes-ateliers qui accueillent les plus atteints.

Enfin, les classes de développement s'occupent des sous-doués.

Le handicapé est un être humain comme les autres

L'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1971, a voté un texte capital. **La déclaration des droits du handicapé mental**.

Cette déclaration précise en son article premier :

« Le déficient mental doit, dans toute la mesure du possible, jouir des mêmes droits que les autres êtres humains. »

Et l'article 3 ajoute :

— Il a droit aussi « à la sécurité économique et à un niveau de vie décent ». **Il doit être considéré et respecté.**

Le handicap mental est un accident qui aurait pu arriver à chacun de nous, à n'importe lequel des élèves de la classe.

La moquerie, le mépris à leur égard sont des sentiments indignes d'êtres civilisés.

Si nous avons l'occasion d'en rencontrer, sachons les considérer comme des frères, la chaleur de l'amitié fera refluer le sourire sur leur visage.

Une commission d'enseignants.

NI ÉTRANGES, NI ÉTRANGERS

Ni étranges, ni étrangers : c'est le thème d'une exposition itinérante consacrée aux handicapés, présentée actuellement en France par le Ministère de l'Education nationale et la Direction de l'enseignement public suédois. Vous me permettrez d'en faire le titre de ces lignes écrites à l'occasion des Journées nationales organisées par la Fédération suisse des Associations de parents de handicapés mentaux.

Ni étranges, ni étrangers : c'est un thème provocateur tellement il est difficile à chacun de supporter l'image déformée que les handicapés mentaux donnent de l'homme. Une image que nous enfouissons au plus profond de notre inconscient, prétexte à rejeter des êtres humains hors de nos chemins... et quelquefois aussi ceux qui s'en occupent.

Ni étranges, ni étrangers, les handicapés mentaux ? Encore faut-il les connaître, les reconnaître, les comprendre et, surtout, les accueillir.

Certes, leur situation a subi récemment une évolution spectaculaire. C'est même devenu un lieu commun que de l'affirmer. Cependant, à les regarder de près, les progrès constatés ont été le fait d'un nombre restreint de personnes : des parents organisés qui ont fini par constituer un groupe de pression, des spécialistes engagés professionnellement, des autorités soucieuses de résoudre les problèmes posés. Ces progrès ne peuvent en aucun cas constituer un motif de bonne conscience pour une société qui est restée largement indifférente ; il vaut cependant la peine de les rappeler.

Sur le plan médical d'abord. La prévention est une réalité chaque jour plus affirmée : recherche des anomalies du fœtus, meilleures techniques d'accouche-

ment, recensement des prématurés, test de la phényletonurie.

Un pas décisif sera franchi lorsque le dépistage sera systématisé par l'obligation d'exams préventifs avant l'âge d'entrée à l'école. Le canton d'Argovie vient d'introduire ces exams à six mois et à trois ans ; son exemple doit être suivi.

Par ailleurs, l'action conjuguée des psychiatres, des neurologues et des psychologues permet une meilleure prise en charge. Des médications nouvelles ont eu pour effet de calmer de nombreux enfants et de permettre la poursuite d'un travail éducatif.

Sur le plan économique, ensuite. Dès 1960, l'Assurance-invalidité a progressivement réduit les difficultés financières des établissements spécialisés. L'exploitation d'une école spéciale ne présente plus de soucis d'argent, pour autant que les cantons et les communes garantissent la part de l'excédent des charges non couverte par l'Office fédéral des Assurances sociales.

Ces apports financiers ont permis d'augmenter les prix de revient des journées et d'engager un personnel plus nombreux et plus disponible. Des formes nouvelles de scolarisation sont apparues : les externats, notamment, dont l'organisation est proche de celle des classes ordinaires. On a enfin sorti les enfants handicapés de l'isolement qui, comme chacun le sait, n'est pas précisément la meilleure façon d'engager une réadaptation.

Sur le plan pédagogique, enfin. Les groupes éducatifs et les classes spéciales adaptent mieux leur travail aux enfants, à leur développement, à leurs possibilités d'apprentissage selon les handicaps. Ils s'efforcent d'insérer leurs élèves dans un environnement naturel et social pro-

pre à les sécuriser et à les faire progresser.

Les enseignants spécialisés savent se donner des objectifs et déterminer des projets pour chaque enfant. Selon les niveaux, il peut s'agir d'éducation sur le plan pratique pour les enfants les plus touchés auxquels manquent les capacités d'observation et d'imitation qui en feraient, comme vous et moi, des auto-didactes des gestes de la vie quotidienne. Il peut s'agir aussi de semi-scolarisation ou de scolarisation dès que s'accroissent les possibilités de communication, ne fût-ce que par la reconnaissance de quelques signes.

Les enseignants se sentent de moins en moins démunis ; le terme « inéducables » disparaît du vocabulaire : il y a tant d'enfants — tellement plus qu'on ne l'imaginait — qui sont capables de réagir à des stimuli pédagogiques. Mais il faut du savoir-faire, un esprit de recherche. Le champ d'activité de l'enseignement spécialisé présente une richesse infinie.

L'exercice de la profession est cependant difficile, voire pénible. Comme l'écrivait le professeur Diatkine qui ne voulait ôter des mérites à quiconque, « il est plus facile d'être un professeur pour bons élèves ».

La place de l'enseignant spécialisé est, quelquefois encore, remise en question. La pénurie, le manque ou le peu de formation, les difficultés de la collaboration avec des personnes souvent mieux préparées soulèvent de sérieux problèmes. Situé au carrefour des disciplines médicales, paramédicales, psychologiques et sociales, l'enseignant spécialisé doit, sous peine de disparition, comprendre les autres et se faire comprendre d'eux. S'il ne tient pas son rôle, c'est la prolifération des super-spécialistes, le transfert des responsabilités et leur absence au bout du compte, car qui peut mieux assurer une prise en charge globale sous ses aspects intellectuels, affectifs et physiques ?

S'il est évident qu'un enseignant ne peut être omniscient et omniprésent, s'il doit former une équipe avec les spécialistes indispensables (médecins, psychologues, logopédistes, rééducateurs en psychomotricité, éducateurs spécialisés), gardons-nous du travail en miettes.

N'a-t-on pas dénombré au dernier Congrès de l'Association internationale pour l'étude scientifique de la déficience mentale à La Haye, en septembre, près de 30 espèces de spécialistes pour handicapés ? Cela va du psycho-dramatiste au relaxionniste en passant par l'hippothérapeute et le thérapeute ludique...

Le perfectionnisme comme l'indifférence, le rejet comme la surprotection

sont autant de formes de mépris des handicapés.

La « perfectionnite », la « spécialite » sont encore de mauvais tours que leur joue notre société qui, je le répète, est restée largement indifférente à leurs problèmes.

Les rapports entre les handicapés et la société sont subtils ; ils dépendent autant du type et du niveau des handicapés que de la nature et du développement de la société. Un aveugle ou un paraplégique est socialement mieux accepté qu'un débile profond. Une société rurale réagit différemment qu'une société industrielle.

Depuis quelques années, le professeur Ingvar Johannesson, de l'Université de Lund, s'est attaché à suivre de près les conditions d'acceptation des handicapés mentaux dans la société : quel statut social leur est accordé par leurs camarades des classes ordinaires ? Quelle attitude les enseignants et les parents ont à leur égard ? Comment les handicapés mentaux ressentent eux-mêmes leur situation scolaire ? Que réalisent-ils dans des conditions d'intégration ?

Ces recherches sont stimulantes non seulement pour les Scandinaves, mais pour nous aussi qui devons connaître les possibilités d'intégration de notre société. Mais les réponses, en définitive, c'est nous qui les donnons : elles dépendent aussi de notre attitude à l'égard de l'homme en général.

En devenant plus complexe et plus exigeante, notre société nous pose ainsi des problèmes délicats quant à l'adaptation des handicapés mentaux. A l'école, dans les loisirs, dans la vie économique,

que de peine avons-nous à leur faire une place.

Notre civilisation de la quantité, du modèle standard, de la moyenne et du prêt-à-porter reconnaît mal le droit d'être différent. Les handicapés sont des gêneurs.

Quel paradoxe, alors que des techniques extraordinaires sont mises en œuvre pour leur assurer la vie !

Aussi, les progrès constatés ne sont qu'une étape. La formation des maîtres spécialisés, c'est bien. La construction d'écoles spéciales, c'est bien. Les appuis financiers, c'est bien. Mais il faudra dépasser tout cela et nous n'y sommes pas préparés.

Ce n'est pas aujourd'hui que les handicapés mentaux (certains d'entre eux du moins) seront intégrés dans les classes ordinaires avec leçons d'appui ; ce n'est pas aujourd'hui que seront organisées, par exemple, des émissions TV à leur rythme, bref qu'ils seront accueillis au milieu de nous, dans notre vie et notre travail quotidien.

Il n'y aura pas de conclusion moralisante à cet article. Que personne ne se sente coupable ! J'émettrai simplement le vœu que nous soyons désormais attentifs à ne pas recréer constamment des barrières, des formes nouvelles de ségrégation, que nous nous sentions également concernés et que les parents d'handicapés ne soient plus seuls à lutter contre les préjugés.

Christian Ogay

*Chef du Service de
l'enseignement spécialisé
du canton de Vaud.*

Pension et maisons de vacances bien aménagées
CLASSES EN PLEIN AIR, CAMPS D'ÉTÉ
en Valais, aux Grisons et en Suisse centrale
Printemps, l'été et l'automne. Les groupes trouveront encore
des périodes libres. Offre spéciale pour le printemps et
l'automne.

Toutes informations par :
Centrale pour maison de vacances
Case postale 41, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40



**Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la**

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



Le sport et l'éducation physique en Suisse

Des débuts à nos jours

Louis Burgener

Introduction

A. Les exercices corporels avant 1848.

1. *La préhistoire et l'Antiquité.*
2. *Le Moyen Age, la Renaissance et le XVII^e siècle.*
3. *Le XVIII^e siècle.*
4. *La Révolution et la Médiation (1798-1815).*
5. *La Restauration et la Régénération (1815-1848).*

B. La gymnastique, le sport et l'instruction prémilitaire (1848-1874)

6. *La première période de l'Etat fédéral (1848-1874).*
7. *Les lois militaires fédérales.*
8. *Les manuels de gymnastique masculine.*
9. *Les manuels de gymnastique féminine.*
10. *La formation des enseignants.*
11. *L'instruction prémilitaire des jeunes gens.*

C. L'éducation physique et le sport depuis 1970.

12. *La situation en 1970.*
13. *La constitution et la loi fédérales.*
14. *Evolution et perspectives.*

INTRODUCTION

En Suisse, près des trois quarts de la population sont concernés par le sport, l'éducation physique et leurs domaines apparentés (armée, loisirs, plein air, médecine préventive, réadaptation, etc.), la moitié dans les écoles, clubs et autres collectivités, les autres de manière passive par la presse, la radio et la télévision. De tout temps, les exercices corporels ont été liés à plusieurs secteurs de la civilisation et de la vie nationale : dans la Confédération helvétique, ils intéressent notamment la politique, le service militaire, l'hygiène, l'éducation, le commerce et l'industrie.

A. LES EXERCICES CORPORELS AVANT 1848

1. La préhistoire et l'Antiquité

Les exercices physiques naissent d'une activité corporelle plus ou moins systématique en éducation et dans d'autres domaines ; en Suisse, les exercices corporels appartiennent aux us et coutumes et leur histoire constitue un des secteurs de l'histoire générale.

Grâce à sa situation, la Suisse, placée aux sources du Rhin, du Rhône, de l'Adi-

ge et presque du Danube, a accueilli toutes les influences culturelles de l'Europe ; à bien des reprises, elle a fourni un apport appréciable à l'histoire de la civilisation européenne.

Durant les époques préhistoriques, les exercices corporels ont existé, mais sans organisation systématique, car ni les chasseurs et nomades de l'**âge de la pierre**, ni les civilisations sédentaires et paysannes des **époques du bronze et du fer** ne connaissent une éducation dans le sens moderne du terme.

Pendant la **période romaine** (environ 50 av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle), une petite aristocratie pratique la natation, l'équitation, la lutte, les jeux et les exercices athlétiques, usages gréco-latins adaptés à une province éloignée et assez différente de Rome par son climat. Dans les arènes, quelques combats de gladiateurs et des courses de chars exaltent les spectateurs tandis que les légionnaires romains se soumettent à un entraînement corporel et militaire régulier. Les fouilles réalisées à Aventicum, Vindonissa, Augusta Raurica et à bien d'autres endroits ont fourni, dans ces domaines, des renseignements aussi significatifs que nombreux.

2. Le Moyen Age, la Renaissance et le XVII^e siècle

Au début du Moyen Age et à l'époque féodale, les exercices corporels ressemblent à ceux pratiqués dans les pays voisins. Chez les **Burgondes** et les **Alamans** du V^e au VII^e siècle, les exercices physiques préparent à la guerre, comme chez les autres peuples germaniques. Lors des réunions et des fêtes, le saut, la course, le lancer, le porter, la lutte, l'équitation et la nage intéressent fort de nombreux spectateurs. La **culture carolingienne** du IX^e siècle et les civilisations suivantes complètent la préparation militaire par d'autres exercices. Bien que le **christianisme** n'accorde pas au corps toute l'attention souhaitable, les jeux et quelques activités corporelles de délassement se pratiquent dans les écoles conventuelles. Les exercices chevaleresques, en particulier dans les tournois et leurs variantes nombreuses, sont peu fréquents, car les classes dirigeantes suisses se recrutent dans les bourgs et les petites villes, parfois dans le clergé moyen.

Fondée en 1291, la « Suisse » comprendra, par la suite, treize cantons citadins ou campagnards, des bailliages communs, et des alliés jusqu'au-delà des frontières actuelles, mais elle n'est alors qu'une alliance de petits Etats souverains, et même pas une confédération. Toutefois, on trouve bien des traits communs parmi ces bourgeois et campagnards, portant tous les armes et divisés en classes sociales distinctes, mais sans haute noblesse ni clergé épiscopal. Aux réunions traditionnelles, par exemple le carnaval, les kermesses, la Noël, les pèlerinages, des épreuves corporelles et techniques attirent les foules. Les historiens et les ethnologues distinguent deux groupes sociaux. D'une part, les bourgeois sédentaires : marchands et artisans, paysans des vallées basses et du Plateau, c'est-à-dire ceux qui ont besoin de paix, de travail régulier et dont la vie quotidienne est tranquille. D'autre part, les éleveurs et les bergers semi-nomades tantôt oisifs, tantôt occupés, qui changent d'alpages au gré des saisons. Les jeunes montagnards, au standard de vie inférieur, forment des bandes sauvages, téméraires, brutales et lunatiques lors des fêtes ou des expéditions militaires, bandes que les autorités cherchent de plus en plus à contrôler.

Cette tendance se manifeste en particulier dans les **exercices et les fêtes de tir**. Soucieuses de leur protection militaire, les cités favorisent les tirs à l'arbalète et aux armes à feu ; elles entretiennent des stands et des cibleries ; elles organisent de grandes fêtes qu'elles dotent de prix importants. Bientôt ces réunions rehaussent le prestige des villes qui ajoutent des divertissements annexes : une espèce de lo-

terie nommée « Glückshafen », des concours physiques et des banquets gratuits. La délégation citadine rentrant d'une fête extérieure est récompensée par les autorités toujours soucieuses de la guerre, comme par exemple Bâle qui oblige ses tireurs à la défense de la cité (1466). Les fastueuses fêtes de tir de Strasbourg (1456), de Constance (1458), de Nuremberg (1458), de Munich (1467), etc., rehaussent la valeur politique et sociale des villes, face à une chevalerie décadente.

Dès le XVI^e siècle, les autorités développent le tir dans la campagne et cherchent à concentrer les fêtes, afin de mieux les surveiller. Car la tactique a évolué : elle exige maintenant des tireurs disciplinés, rompus aux maniements compliqués des armes et aux évolutions précises. Les fêtes locales sont organisées peu à peu conjointement à des exercices de drill et des inspections d'équipement. Souvent, elles durent trois jours au printemps, autant en automne, la première journée appartenant au sergent (« Trüllmeister »), les autres au tir en stand, ce qui attire toute la population. Mais, de plus en plus, on augmente le drill, au déplaisir des miliciens dont l'absence entraîne bientôt des amendes.

Parmi les exercices corporels, pratiqués lors des fêtes ou durant les loisirs de camp militaire, il en est quatre qui jouissent d'une faveur générale : la course de quatre cents pas ; le saut en longueur avec ou sans élan ; le lancer de pierre à la main ou à la fronde ; enfin le lever et le jet de pierres très lourdes. Mais la foule aime tout autant les boules ; le lancer à distance ; le jeu de quilles, le mail et la crosse, dont sortira, entre autres, le jeu du « Hornuss », connu dès le XVII^e siècle. Dans tous ces jeux et divertissements, la technique est rudimentaire, mais l'ardeur impétive dépasse parfois les bornes de la convenance, ce qui fait intervenir les ecclésiastiques.

La Renaissance, que les soldats suisses apprennent à connaître lors de leurs campagnes en Italie, a développé les exercices corporels dans tous les secteurs et les a incorporés à l'éducation et au prestige social. Même les partisans de la Réforme, auxquels on reproche volontiers de s'opposer aux jeux physiques, recommandent des exercices corporels réguliers. Zwingli, par exemple, sépare les jeux défendus (les dés, les cartes, souvent avec mises d'argent) et les délassemens permis, parmi lesquels il recommande notamment la course, le saut, le lancer de pierres, l'es-crime, la lutte et même la natation. En Suisse comme dans d'autres pays, les Eglises catholique et réformée encouragent les distractions et les exercices physiques, mais elles en combattent les abus qui y sont liés, comme la profanation du

dimanche, l'oisiveté, l'ivrognerie, le jeu à l'argent, etc.

Les chroniques médiévales représentent, à plusieurs reprises, des **cortèges d'enfants armés**, dans lesquels on a vu une instruction pré militaire. Selon des recherches récentes, il s'agirait plutôt de défilés plus ou moins improvisés lors du passage de hautes personnalités étrangères. Il faut rappeler que les Suisses d'alors appartiennent aux milices dès l'âge de seize ans et font contrôler chaque année leur équipement et leurs armes, déposés chez eux. Les garçons plus jeunes s'initient au contact journalier de leurs aînés. Une « formation pré militaire » des enfants s'institue peu à peu au XVII^e siècle, lorsque le sergent de ville (« Trüllmeister ») instruit les garçons pendant quelques heures au printemps et en automne.

La plupart des maîtres d'armes, qui apparaissent de temps en temps dans les cités, enseignent à la fois l'**escrime** et la **lutte**, ce qu'attestent de nombreux manuels d'escrime depuis la fin du XIV^e siècle. Après les guerres de religion, la guerre disparaît petit à petit de la vie quotidienne et, vers 1600, les autorités commencent à interdire la lutte, source de rixes et de meurtres. Après quelques décennies, elle ne figure plus que dans les loisirs ruraux. Pour échapper à la fureur ecclésiastique, la lutte proscrite serait alors devenue la **lutte suisse**, au contenu technique un peu modifié. Toutefois cette thèse n'a pas encore été étayée de preuves suffisantes. La lutte suisse, qui impose des prises au ceinturon et à la culotte, se pratique dans les Alpes à la fin de l'été, lors de réunions solennelles sur les alpages.

Avant le XVII^e siècle, on ne peut donc guère distinguer une véritable éducation corporelle de la jeunesse ni des exercices physiques réguliers des adultes. Pendant que le tir est réglementé, ce qui lui enlève son indépendance à l'égard du pouvoir, les exercices corporels se maintiennent dans les distractions et les fêtes rurales, en particulier dans les montagnes, mais sans le soutien des autorités.

3. Le XVIII^e siècle

Ouverte aux classes bourgeoises, voire populaires, une éducation toute nouvelle, dans laquelle les exercices physiques jouent un rôle indispensable, est conçue par divers philosophes, influencés à leur insu par le piétisme et le préromantisme. La France, où stationnent plusieurs régiments de mercenaires suisses, est prépondérante à cette époque.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), citoyen et patriote de Genève, a exercé en littérature, science politique et pédagogie une influence durable jusque dans les pays les plus éloignés. Il recommande les exercices physiques dans **Emile** (1762), les

Considérations sur le Gouvernement de Pologne (1772) et d'autres écrits. Après notre étude de l'œuvre complète et de la correspondance de Rousseau *, son apport en éducation physique ouvre des perspectives nouvelles.

Critique de la société et du progrès, Rousseau admet une certaine perfectibilité, grâce à une éducation adaptée à l'enfant, progressive dans ses effets, fondée sur l'expérience personnelle et dirigée par le pédagogue.

Intégrée dans l'éducation générale, l'éducation physique prépare, accompagne et complète la formation intellectuelle et morale : elle facilite le retour à la nature. A la formation sensorielle, base de toute éducation, s'ajoutent l'hygiène complète, les jeux et les « sports » de plein air, favorables à la santé et à la résistance vitale, et enfin les travaux manuels les plus divers.

Mais Rousseau s'intéresse également à la collectivité nationale : il recommande les écoles publiques, la gymnastique, « partie la plus importante de l'éducation », l'instruction civique et la connaissance du pays. Citoyen de Genève, il insiste sur la participation de chacun aux institutions sociales, politiques et militaires de la cité, et surtout aux fêtes populaires, où figurent les jeux et les sports.

Bien que Rousseau ait proposé une éducation individuelle (**Emile**), une cité politique (**Le Contrat social**) et une communauté nationale (**Considérations...**), l'éducation physique, présente et nécessaire partout, ne fait pas l'objet d'une théorie cohérente, ni d'un manuel pratique. Assiette indispensable de l'esprit et de l'âme, l'éducation corporelle, instrument privilégié du retour à la nature, permet d'atteindre à l'harmonie personnelle et sociale. La gymnastique se conforme à l'éducation et à la culture humaines ; elle perd son indépendance en participant à l'éducation globale d'une manière essentielle.

Les médecins de l'époque ont également recommandé les exercices corporels et l'hygiène, par exemple le célèbre Samuel-André Tissot (1728-1797), de Lausanne, dans son **Avis au peuple sur sa santé** (1761), un livre traduit en treize langues et publié en de nombreuses éditions. Dans **De la santé des gens de lettres** (1768), il recommande aux intellectuels des jeux et exercices qui conviendraient aux citadins d'aujourd'hui.

Isaac Iselin (1728-1782), chancelier du gouvernement bâlois, savant et écrivain d'audience européenne, est membre fondateur de la **Société helvétique** (1760), un « cercle » de philosophes aristocrates, et

* « L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi », Louis Burgener. Librairie J. Urin, 1973.

de la **Société d'utilité publique** de Bâle (1777), deux associations philanthropiques qui soutiennent, entre autres, l'hygiène et les exercices corporels. Son projet sur les écoles publiques prévoit l'éducation physique, y compris les travaux manuels, comme discipline particulière de la première à la sixième classe ; dans les cours supérieurs, elle est attribuée aux matières facultatives et aux loisirs. Iselin soutient les nouveaux instituts pédagogiques, mais il refuse la direction de celui de Dessau (1776). C'est là que Johann Jakob **Du Toit** (env. 1750-1825), de Nidau, près de Biel, enseigne les exercices physiques et d'autres disciplines de 1778 à 1793. Outre les arts « nobles » (escrime, équitation, danse), la gymnastique et les travaux manuels, on y pratique des disciplines nouvelles, arrangées pour les garçons : la course, les sauts, les porters, le volant, la paume, d'autres jeux de balle, la natation et la voltige. Du Toit, qui passe pour le « deuxième maître de gymnastique » (après son prédécesseur J.-Fr. Simon) en Allemagne, avait publié, en 1775, son propre « Projet d'un institut d'éducation ».

Des notables comme Joh. Georg **Sulzer** (1748), Franz-Urs **Balthasar**, C. M. **Wieland** et I. Iselin (vers 1758) avaient fait imprimer des projets semblables, ce qui encourage Ulysse von **Salis** à fonder en 1761, soit une décennie avant l'Institut célèbre de Dessau, le **Séminaire rhétique** dans son château de Haldenstein, près de Coire (Grisons), puis à Marschlins (1771-1777), non loin de là. Cet internat, organisé en République romaine et dirigé par A. M. **Planta** (1727-1772) et J. P. **Nesemann** (1724-1802), accueille les fils de la noblesse et de la haute bourgeoisie ; l'éducation physique, très intense, y comprend l'hygiène alliée à un confort rudimentaire, les travaux manuels, les exercices « nobles » (escrime, équitation, danse, théâtre joué par les élèves), des jeux, des études du milieu, des camps sous tente et des randonnées très longues.

Dans les cités suisses s'organisent des **corps de cadets**, qui, influencés par les écoles de cadets de l'étranger et les académies de nobles (« Ritterakademien »), offrent aux garçons des classes supérieures des exercices militaires durant quelques heures par semaine, en uniforme, bien entendu, et sur le champ de mars, ce qui réjouit les familles et les badauds.

4. La Révolution et la Médiation (1798-1815)

Dans tous les Plans d'éducation, que Talleyrand (1791), Condorcet (1792) et Robespierre (1793) ont présenté devant les Assemblées de la Révolution, les exercices corporels constituent une discipline scolaire. La **République Helvétique** (1798-1803), acquise aux mêmes principes poli-

tiques, peut s'appuyer sur une longue tradition suisse. Plusieurs projets, préparés par Ph. A. Stapfer, comprennent des exercices physiques. La loi scolaire du 25 octobre 1798 prévoit, dans les écoles populaires, des exercices inspirés des manuels de Guts Muths et de Vieth ; le décret du 8 janvier 1799 ajoute les exercices militaires pour les étudiants. Selon le décret du 14 janvier 1799, les fêtes patriotiques seront agrémentées de concours divers : la course, l'équitation, le tir au pistolet et au fusil, les sauts en hauteur et en longueur, la lutte, la joute sur l'eau. Mais tous ces décrets resteront lettre morte à cause des troubles politiques et des événements militaires, soit les deux batailles de Zurich et les opérations interminables dans les Alpes.

Toutefois l'époque de la **Médiation** (1803-1815) a bénéficié d'une décennie de paix, favorable au développement culturel. Six nouveaux cantons, Vaud, Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Grisons et Tessin instituent leurs écoles supérieures, dans lesquelles les exercices physiques sont pratiqués en marge ou par intermittence, également dans les instituts privés, par exemple celui du pasteur S. G. Zehnder à Gottstatt (1801-1833). A la suite des physiocrates et après l'éloge de la gymnastique des anciens Suisses, faite par le pasteur J. F. Stalder, les aristocrates et d'autres visiteurs s'enthousiasment pour les jeux alpestres d'Unspunnen près d'Interlaken.

J. H. **Pestalozzi** (1746-1827), éducateur et écrivain, a lutté sans défaillance, d'abord au profit des enfants misérables au **Neuhof**, un domaine près de Brougg, puis à **Stans** où, à l'aide d'une seule ménagère, il soigne et enseigne jusqu'à quatre-vingts orphelins. Il développe sa méthode à **Berthoud** avec des élèves riches et pauvres, puis dirige à **Yverdon**, de 1805 à 1825, un institut qui servira de modèle dans de nombreux pays.

A Yverdon, l'éducation corporelle n'est jamais isolée, car elle constitue le fondement de toute action pédagogique. Elle est aussi indispensable que celle de l'âme et de l'esprit, auxquels elle apporte une contribution essentielle. Une hygiène exhaustive fortifie la santé, des jeux distraient et développent l'autonomie de l'enfant. La gymnastique englobe les courses, sauts, grimper et exercices d'équilibre en campagne. Des baignades, des sorties en bateau, des randonnées, des parties de pêche et de patin constituent des agréments. Des promenades et des excursions plus longues, parfois d'une durée de plusieurs semaines, sont consacrées à l'étude du milieu. L'aide aux travaux ménagers, le jardinage, les soins donnés aux animaux domestiques agrémentent la vie quotidienne tandis que les exercices militaires, dans le corps de cadets de l'Institut, sont

conçus de manière à servir l'éducation, l'altruisme et le cosmopolitisme.

Toutefois, Pestalozzi a publié, en 1807, le mémoire « **De l'éducation corporelle : introduction à l'essai d'une gymnastique élémentaire, en une série d'exercices physiques** ». Cette gymnastique élémentaire se limite aux articulations et se subdivise en une quantité d'exercices partiels, une méthode utilisée également dans les autres matières scolaires. Cette idée facilite l'apprentissage des gestes, et les gymnastes précédents ou contemporains (Guts Muths, Villaume, etc.) y avaient aussi songé. Certes la « gymnastique articulaire » et abstraite ne saurait plaire aux enfants, mais, à Yverdon, elle ne les a guère occupés qu'en moyenne une demi-heure par semaine, pendant le mauvais temps ou lors de visites.

A la même époque, Pestalozzi élabore, au profit des enfants pauvres, l'éducation industrielle dont la gymnastique industrielle comprend aussi le dessin, l'écriture et les gestes simples de l'artisan. Par ses exercices partiels des articulations, la gymnastique élémentaire sert de base à l'éducation générale et à la préparation artisanale, la seconde étant sans doute la vocation originelle. Malheureusement J. Niederer et les gymnastes ont subdivisé la gymnastique en exercices de plus en plus analytiques, jusqu'à l'absurde, non sans se réclamer de Pestalozzi, ce qui est un abus manifeste. Les jeux et les « sports » en plein air, pratiqués à Yverdon, reviendront dans les écoles vers la fin du XIX^e siècle, avec les jeux et les sports d'équipes.

5. La Restauration et la Régénération (1815-1848)

Le patricien Ph. E. de **Fellenberg** (1771-1844) a créé à Hofwyl, près de Berne, un institut d'éducation où s'enseignaient, dans un ordre remarquable, les exercices gymnastiques sur la place équipée d'engins, dans une salle et au manège en hiver ; le parc dispose même d'une piscine. Toutes les sections de l'institut en bénéficient : la ferme-modèle dès 1800, l'école des propriétaires ruraux après 1809, l'institut des fils des classes aisées à partir de 1806, l'école des enfants pauvres dès 1810 et l'école secondaire des classes moyennes en 1830. Aussi l'influence de Fellenberg est-elle très grande, jusque dans les contrées d'outre-mer.

Pendant l'époque de la Médiation, les anciens cantons introduisent également dans les classes les exercices corporels et la natation à titre facultatif. Lorsque Ph. H. **Clias** (1782-1854), après une existence mouvementée, dirige les exercices corporels à l'orphelinat de Berne (1815) et dans des groupes d'adolescents, la gymnastique de Jahn se répand vite. Clias se rend ensuite en France, en Angleterre et



Exercices des cadets zurichois, 1823.

il mourra à Coppet. Il a adapté avec une adresse extraordinaire son système d'éducation physique à ses élèves successifs : soldats, matelots, pompiers, enfants, filles, et ses livres sont utiles même à des vieillards et aux malades. Clias est insurpassable dans ses démonstrations où il utilise des engins nombreux et surprenants, par exemple la luge (siège en forme de caisse attachée à deux cordes), le tournequet, les cordages et la planche d'assaut. Sa gymnastique, qui se réclame de l'anatomie et de la psychologie, distingue les exercices des membres inférieurs et supérieurs, des exercices combinés du corps entier. Clias n'exagère jamais les gestes partiels et élémentaires ; il utilise largement la natation, la voltige et des exercices de plein air (courses, sauts, etc.).

Les **corps de cadets** du XVIII^e siècle réapparaissent après la Révolution. De 1802 à 1810, dix corps sont fondés, en particulier dans les cantons nouveaux. Pendant la Restauration (1815-1830), les cadets ne progressent pas, puis trente-six corps se forment dans les chefs-lieux de district durant la Régénération (1830-1848), époque favorable à la petite bourgeoisie de la campagne. Les garçons de dix à quinze ans, en uniformes variés (voltigeurs, artilleurs, sapeurs, fanfares, etc.), exécutent des manœuvres spectaculaires et installent des camps impressionnantes, comme les armées cantonales, au grand plaisir des autorités et des parents. Ceux-ci se réjouissent aussi des **fêtes scolaires et de jeunesse**, avec défilé des filles et garçons, jeux et concours de toutes sortes. La préparation minutieuse de ces manœuvres et fêtes a incité plus d'une commission locale à introduire la gymnastique comme discipline facultative dans ses classes. Par ailleurs, les adultes fondent la **Société suisse des carabiniers** (1824), la **Société fédérale de gymnastique** (1832, gymnastes proches de Jahn),

et la **Société suisse des officiers** (1833), trois associations qui ont soutenu les cadets et la gymnastique scolaire.

Mais celle-ci se répandra avant tout grâce à A. **Spiess** (1810-1855), né à Lauterbach (Hesse). Après des études de

théologie à Giessen (1831), il enseigne la gymnastique, la musique et le dessin à Berthoud (1833-1844), puis l'éducation physique dans les écoles supérieures de Bâle et, appelé à Darmstadt, il y introduit les exercices corporels dans les écoles hessoises.

Spiess a adapté le système de Jahn aux écoles. Le travail a lieu toute l'année, en salle ou sur la place toute proche de l'école, dans le cadre général des autres disciplines et selon des buts pédagogiques. L'enseignement des classes à effectifs nombreux se fait sur commandement précis, même aux quelques engins. Le programme est réparti selon l'âge, le sexe, la force des enfants et les saisons. Les maîtres ne seront pas, dans l'idée de Spiess, des moniteurs de sociétés, mais des pédagogues enseignant d'autres disciplines. Cette gymnastique se répand bientôt dans de nombreux pays, car elle correspond bien aux méthodes des autres disciplines scolaires de l'époque. Spiess sépare donc la gymnastique pédagogique de celle des sociétés d'adultes qui se développent d'après leurs propres traditions politiques et gymnaïques.

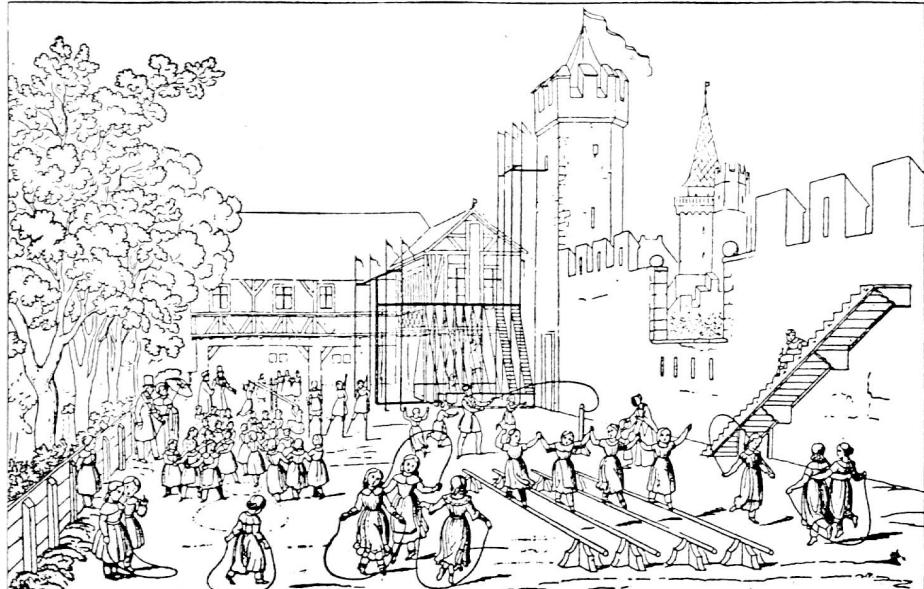
B. LA GYMNASTIQUE, LE SPORT ET L'INSTRUCTION PRÉMILITAIRES (1848-1970)

6. La première période de l'Etat fédéral (1848-1874)

Des siècles durant, de 1291 à 1798, la Suisse avait été un faisceau d'alliances entre des cantons souverains, lorsqu'elle devint, de force, une **République Helvétique**, centralisée et indivisible (1798-1803), transformée ensuite en une Confédération de dix-neuf, puis, de 1815 à 1848, de

vingt-deux cantons. Après une très brève guerre civile (1847), elle se constitue en un Etat fédéral (1848), qui maintient sa conception libérale pendant que les révoltes de 1848 sont matées les unes après les autres.

Les affaires culturelles, et l'instruction publique en particulier, appartiennent expressément aux cantons qui, vers 1830, implantent les classes primaires jusqu'à dans les villages isolés ; dès 1845, les écoles secondaires se construisent et, à partir de 1860, sont institués les collèges indus-

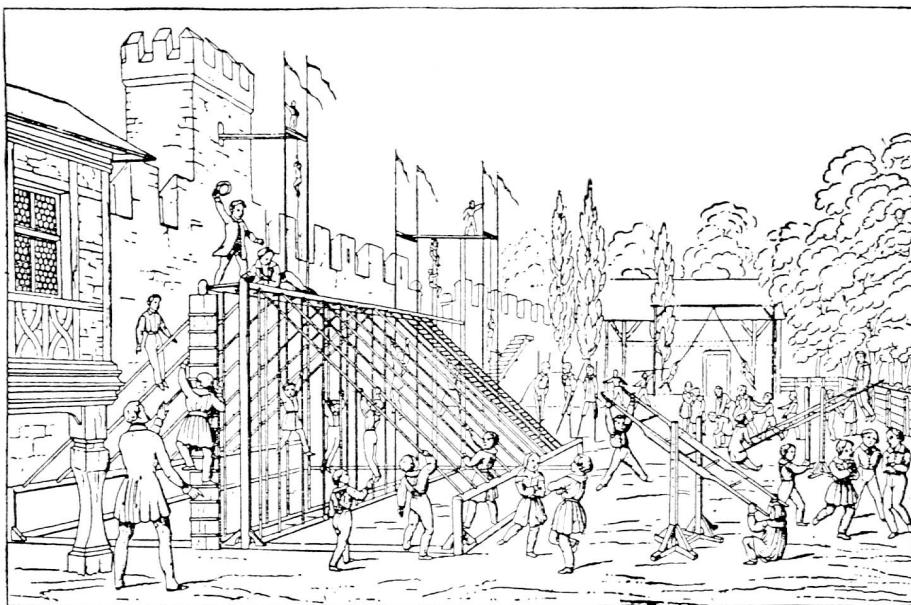


Adolphe Spiess : gymnastique féminine à Bâle, 1845.

triels. La **gymnastique scolaire**, propagée par la Société suisse des maîtres de gymnastique (STLV), fondée en 1858, reste fidèle à la tradition de A. Spiess, car ses maîtres sont très souvent moniteurs des sociétés de gymnastes, dont les membres siègent dans les commissions scolaires locales. Que de fois, la gymnastique apparaît d'abord dans le domaine parascolaire, (les cadets, la préparation aux fêtes de jeunesse), puis elle devient une discipline facultative des classes, soutenue par une Société d'utilité publique (à Bâle), les militaires (surtout après la guerre franco-allemande de 1870-1871) et les gymnastes dans la tradition de Jahn. Rarement, elle est instituée par des éducateurs, sauf la gymnastique féminine. Celle-ci est obligatoire dans certaines classes de filles dès les années cinquante, précédée par celle des garçons dans les écoles supérieures.

Les gymnastes (dès 1832), les carabi-

niers (1824), les officiers (1833), les maîtres de gymnastique (1858), les sous-officiers et le Club alpin (1863) encouragent l'éducation physique. Dans l'Etat fédéral suisse, dont l'armée se compose encore de contingents cantonaux, fleurissent les **corps de cadets** aux uniformes éclatants, qui animent les manœuvres et les rassemblements si appréciés des familles, par exemple la Fête fédérale de Zurich, en 1856. De 1848 à 1873, quatre-vingt-sept corps nouveaux sont fondés. Cette floraison est liée aux événements de politique intérieure et étrangère : après l'Affaire de Neuchâtel, qui oppose la Suisse libérale au roi de Prusse, dix corps nouveaux sont institués en 1857-1858. Toutefois, les cadets, imitation aimable de l'armée, sont critiqués, dès les années soixante, par les pédagogues et les gymnastes qui estiment que l'éducation physique convient mieux aux enfants que les exercices militaires.



Adolphe Spiess : gymnastique pour garçons à Bâle, 1845.

7. Les lois militaires fédérales

L'Etat a besoin d'une armée fédérale, estime le Parlement vers 1867. Donnant suite à ce vœu, le conseiller fédéral E. Welti, chef du Département militaire et originaire de l'Argovie, où les cadets sont organisés dans toutes les bourgades, rédige un **projet** d'organisation militaire fédérale. Comme les Etats voisins maintiennent leurs conscrits plusieurs années sous les armes et que les écoles de recrues se limitent, en Suisse, à quelques semaines, Welti propose de doubler cette formation rapide en militarisant le programme de toutes les disciplines scolaires. La gymnastique des garçons, préparation militaire dès l'âge de dix ans, serait enseignée par les instituteurs qui seraient tous formés comme officiers. De seize à vingt ans, c'est-à-dire depuis la fin de la scolarité

obligatoire jusqu'à l'entrée au régiment, les jeunes auraient, chaque année, quinze demi-journées d'exercices militaires. Bien entendu, il faut comprendre ces articles 90-93 du projet dans l'ambiance de réarmement qui suit la bataille de Sadowa (1866), triomphe de la Prusse, et à travers les idées de W. Rüstow (1821-1878), écrivain militaire fort apprécié de Welti. Ces propositions, qui heurtent bien des milieux, ne seront pas discutées au Parlement.

Dès que l'Etat fédéral a révisé sa Constitution, il se donne une loi militaire, l'**Organisation militaire** (OM) du 13 novembre 1874, dont l'article 81 crée la gymnastique pré militaire des garçons ; les instituteurs sont préparés à cet enseignement dans des écoles de recrues spéciales. Après la gymnastique obligatoire, de dix à quinze ans, une instruction pré militaire facul-

tative, y compris le tir, prépare les jeunes gens à l'école de recrue.

Désireux de modifier les articles militaires de la Constitution (1895), le gouvernement publie, à l'appui, le projet d'une nouvelle Organisation militaire. Son article 108 contient la gymnastique préparatoire des garçons (sans les écoles de recrues pour instituteurs, mais avec des cours physiques pour enseignants, et une instruction obligatoire de tir et de gymnastique pour les jeunes gens de seize à dix-neuf ans : soixante heures annuelles, avec menace d'un cours de trente jours pour ceux qui, trouvés aptes au service militaire, se seraient abstenu). Mais le peuple refuse les articles constitutionnels le 3 novembre 1895, et, par là-même, le projet de loi.

Après de longs pourparlers et une campagne référendaire très vive, les citoyens acceptent l'**Organisation militaire de 1907**. Son article 102 prescrit la gymnastique masculine durant toute la scolarité obligatoire ; l'article 103 soutient les organismes qui préparent au service armé, et il introduit une épreuve corporelle lors du recrutement. Enfin, l'article 104 encourage la formation pré militaire des adolescents. Il en résulte une instruction préparatoire divisée en trois branches, dont l'aînée sera la rivale des deux nouvelles : l'instruction pré militaire avec armes ; la gymnastique préparatoire et les jeunes tireurs.

Depuis 1934, l'instruction avec armes est supprimée. Dans les pays voisins (Italie, Allemagne, bientôt l'Autriche), la jeunesse est mise au pas et militarisée par l'Etat ; la Suisse doit réarmer. Aussi le Gouvernement fédéral propose-t-il, en 1939, l'obligation de l'instruction pré militaire. A l'âge de seize, dix-sept et dix-huit ans, les jeunes hommes passeraien un examen physique, et les candidats malchanceux auraient un cours de gymnastique. L'adolescent suivrait deux cours de jeunes tireurs et, à dix-neuf ans, un cours pré militaire de plusieurs semaines, sorte d'école de recrue anticipée, avec instruction aux armes, donnée par les jeunes officiers de la milice. En dépit d'une pression intense à l'intérieur (propagande des grands partis et des journaux) et des victoires impressionnantes des Allemands en Pologne, en Scandinavie et en France, le peuple suisse refuse ces nouveaux articles 103 et 104 de la loi militaire, le 1^{er} décembre 1940.

Dans les cinq projets ou lois militaires (1868, 1874, 1895, 1907 et 1940), la gymnastique scolaire, même quand elle prépare expressément à l'armée, est admise en principe. Mais les controverses éclatent au sujet de l'instruction obligatoire des jeunes gens libérés des écoles : elle sera écartée trois fois (1868, 1895 et 1940) :

facultative, elle est instituée en 1874 et confirmée par le référendum de 1907.

8. Les manuels de gymnastique masculine

Fort de la loi militaire de 1874, l'Etat fédéral encourage la gymnastique des garçons et institue, en décembre 1874, la Commission fédérale de gymnastique qui s'appellera, dès les années trente, la **Commission fédérale de gymnastique et de sport**. Plusieurs ordonnances fédérales, en particulier celles de 1909, 1928, 1941 et 1947, déterminent l'étendue et l'organisation de l'aide fédérale. La Confédération fait rédiger les manuels fédéraux par un groupe de pédagogues, chaque édition étant fort différente de la précédente. Celle de 1876 contient des exercices quasi militaires pour les jeunes gens de dix à vingt ans. En 1898, le livre, réservé aux garçons de dix à quinze ans, contient déjà quelques jeux et des leçons-types. La troisième édition (1912), destinée aux élèves dès l'âge de sept ans, introduit deux engins suédois, les premiers sports, puis elle présente des jeux bien décrits et cent cinq illustrations. L'éducation physique véritable s'impose par le manuel de 1927, dans lequel l'hygiène, le plein air et les principes pédagogiques donnent le ton. En 1942, le livre s'étend aux adolescents jusqu'à la majorité et développe les activités de plein air, les randonnées et les camps, tandis que le manuel actuel (666 pages, en quatre volumes) offre une somme d'exercices impressionnante.

A considérer les six éditions, complètement refondues, qui s'échelonnent sur presque un siècle, on remarque que le contenu s'est constamment adapté, avec quelques lenteurs officielles, à l'évolution générale de l'éducation physique. Aujourd'hui, les exercices commandés ont presque disparu, alors que le plein air et les sports, la motivation psychique, le mouvement complet et la formation individuelle se placent au premier rang. Il importe, pour le pédagogue, que tous les exercices corporels servent uniquement l'éducation, en contact étroit avec les autres disciplines scolaires.

9. Les manuels féminins et l'évolution générale

De Clias (Callisthénie, 1829) par Spiess, Jenny, Bollinger-Auer jusqu'à Nobs (1901), des pédagogues publient des manuels complets ou des abrégés, car les exercices féminins sont obligatoires dans certaines classes, à Bâle dès 1852, à Zurich peu après. La Société des enseignants (STLV) organise, de 1890 à 1908, des cours de gymnastique féminine, à laquelle la Société suisse d'hygiène scolaire consacre une vaste enquête, suivie en 1908 de la fondation de l'Association suisse de gym-

nastique féminine. En 1928, l'éducation féminine devient discipline obligatoire au cours de maîtres de gymnastique, institué à Bâle, en 1922.

Cinq manuels féminins suisses jalonnent un demi-siècle : en 1916, la première édition se réfère au livre des garçons de 1912. La deuxième (1929) impose une véritable éducation physique, cependant que la troisième (1946) développe l'accompagnement musical et ajoute 82 leçons-types. Le quatrième manuel (1955) ressemble au précédent, alors que le cinquième, rédigé par E. Burger (1966) et partant du mouvement total, renouvelle le programme. Ainsi la gymnastique scolaire féminine, d'abord une imitation assez servile des garçons, se soumet, dès 1929, au principe du mouvement naturel et économique. En 1946, elle s'émancipe et se combine avec la musique et, depuis 1966, elle enrichit de ses apports rythmiques la gymnastique masculine.

Après 1890, la méthode suédoise, puis les jeux et les sports sont introduits en partie, malgré la résistance de nombreux maîtres, attachés à la méthode de Jahn-Spiess. Le système d'Hébert, si naturel et si pratique pour les écoles rurales, trouve peu d'adhérents. Aujourd'hui, l'éducation physique scolaire offre une surabondance d'exercices dans lesquels le maître doit faire un choix en fonction des buts pédagogiques.

10. La formation des enseignants

La Société suisse des maîtres de gymnastique (STLV) comprend, dès ses débuts (1858), un élément moteur, les maîtres spécialistes, et une grande majorité d'éducateurs polyvalents de tous degrés, car plus des neuf dixièmes des leçons d'éducation physique sont données par des pédagogues enseignant encore une autre discipline. Aujourd'hui cette société est membre de la Conférence suisse des associations pédagogiques ; sa section, la So-

cieté suisse des professeurs d'éducation physique dans les écoles secondaires (SMTV, 1920) appartient à la Fédération des professeurs de l'enseignement secondaire (VSG), dans laquelle toutes les disciplines (langues, sciences, etc.) sont présentes. Les membres des deux sociétés (STLV, SMTV) ont influencé l'évolution de manière décisive dans les collèges et les clubs. Les écoles leur doivent, notamment, les jeux et les sports, l'hygiène appliquée, les randonnées et les études du milieu, les camps d'été et d'hiver, puis les stages de perfectionnement, les cours universitaires et une part appréciable dans les recherches appliquées à l'éducation physique.

Désirouse d'introduire rapidement la gymnastique dans les classes de garçons, la Confédération fait donner aux instituteurs conscrits, à partir de 1875, une formation militaire et gymnastique dans une école de recrues annuelle et centralisée. Dès 1893, les instituteurs font leur service militaire avec les autres citoyens, mais ils devront, jusqu'en 1896, faire un cours de gymnastique de deux semaines, s'ils s'avèrent faibles, mesure qui suscite une opposition encore plus vive.

Les **écoles normales primaires**, disposant d'un manuel fédéral depuis 1876, imposent les exercices physiques à l'examen final dès 1879 et créent leurs propres sociétés de gymnastique. Leurs professeurs d'éducation physique participent à de nombreux stages et à toutes les innovations de leur discipline. En général, ils dirigent les stages de perfectionnement institués en 1890.

Très tôt, certains cantons, par exemple l'Argovie et Neuchâtel, créent un brevet spécial de maître de gymnastique. Après les débats de la Commission fédérale de gymnastique (1916-1920), consacrés à l'introduction des jeux et des sports, une bonne partie des corps de cadets se transforme en groupements sportifs. Un



Lancer de la pierre et lutte : Fête fédérale de gymnastique, 1859.

cours formant des maîtres de gymnastique se crée, en 1922, à l'Université de Bâle, et ses candidats obtiennent, dès 1924, un diplôme fédéral, délivré par le Département militaire qui a longtemps hésité à répondre à la sollicitation pressante des autorités de l'instruction publique. Créé sous l'impulsion des sociétés d'enseignants (STLV, SMTV) et grâce aux cours semblables de l'étranger, le cours de Bâle est surtout l'œuvre de **R. Flatt, A. Frei, O. Kästerer** et d'autres pédagogues d'envergure. Le diplôme fédéral I (1924) permet d'enseigner l'éducation physique dans les écoles primaires et secondaires (premier cycle), le diplôme II, de l'Ecole polytechnique fédérale, (Zurich, dès 1936) dans les écoles supérieures. Jusqu'en 1970, les Universités de Bâle, Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ont délivré des brevets fédéraux I, l'EPF décerne le diplôme II et Bâle un certificat semblable. Les maîtres de sport, recrutés en général sans baccalauréat, suivent depuis 1950, à l'Ecole fédérale de sport, à Macolin, un cours de six mois, puis de huit, et, à partir de 1958, de deux ans. Leur diplôme ne les autorise pas à enseigner dans les écoles publiques, de sorte qu'ils pratiquent dans les fédérations, etc.

Plus que tout autre discipline scolaire, les exercices physiques exigent une formation continue des enseignants. Ceux-ci ont bénéficié de stages de trois semaines depuis 1890 : dès 1911, les sociétés pédagogiques (STLV, SMTV) organisent les stages dans divers domaines (sports d'hiver, athlétisme, natation, jeux, etc.), en accord avec les autorités qui les financent.

Si les maîtres des degrés inférieurs s'attachent surtout à la méthode et aux aptitudes physiques, les cours aux universités dispensent les disciplines scientifiques (anatomie, physiologie, hygiène, histoire, psycho-pédagogie, didactique et quelques domaines particuliers) : leurs professeurs participent à la recherche. Tous les cours universitaires se sont améliorés de 1958 à 1968, mais ils n'ont pas encore accordé une attention suffisante aux recherches que chaque université doit pratiquer dans tous les secteurs. Ils comptent, en 1973, plus de cinq cents étudiants.

Chaque année, des milliers d'enseignants obtiennent un brevet d'éducation physique :

- environ 2500 instituteurs, dans les écoles normales ;
- plusieurs centaines de professeurs polyvalents dans les écoles normales secondaires et les universités ;
- des maîtres spéciaux, par les départements cantonaux de l'instruction publique ;
- quelque 150 diplômes fédéraux I et 30

diplômes II remis aux candidats des cours universitaires.

11. L'instruction pré militaire des jeunes gens

Dans son **projet de 1868**, le conseiller fédéral E. Welti, responsable de l'armée, voudrait astreindre « les jeunes gens sortis des écoles populaires à des exercices militaires pendant quinze demi-journées chaque année, jusqu'au moment où commenceront pour eux l'obligation de servir », soit l'âge de vingt ans.

Ce projet est écarté, puis il réapparaît, bien adouci, dans l'**Organisation (loi) militaire de 1874**, dont l'article 81 impose aux cantons de pourvoir aux « exercices de gymnastique préparatoire militaire », éventuellement avec du tir, destinés aux adolescents. Mais les autorités sont absorbées par l'introduction de la gymnastique dans les classes. C'est pourquoi des officiers et sous-officiers de milices organisent, d'entente avec les autorités, l'instruction préparatoire militaire ; leurs élèves, vêtus d'un uniforme très simple et armés d'un fusil léger, font de l'école de peloton, du tir et ils participent à des manœuvres.

Après quelques essais préalables, une épreuve corporelle lors du recrutement est inscrite dans l'**Organisation militaire de 1907**, ce qui avantage nettement les gymnastes et leurs sociétés. De 1907-1908 jusqu'en 1940, l'instruction préparatoire se divise en trois secteurs :

- a) les **cours armés**, apanage des sous-officiers, cours supprimés en 1934 ;
- b) les cours de **jeunes tireurs**, confiés aux Sociétés de carabiniers ;
- c) la **gymnastique préparatoire** (en 1940 : 46 617 jeunes gens), sous la haute direction de la Société fédérale de gymnastique.

Grâce au dévouement de ces milliers de collaborateurs, la Confédération obtient ainsi, avec très peu de fonctionnaires et des subsides fort modestes, une instruction pré militaire fort remarquable.

Le peuple refuse le **projet de 1940** qui prévoit l'obligation : d'examen annuel de gymnastique, des stages pour les jeunes non admis ; deux cours de tir à 17 et à 18 ans ; un cours militaire avec armes, de plusieurs semaines consécutives, à 19 ans. Il faut donc réorganiser l'instruction pré militaire dans le cadre autorisé par la loi de 1907. Les cours techniques (aviation, etc.) et ceux de tir sont séparés de la gymnastique ; celle-ci est confiée à l'Ecole fédérale de sport, à Macolin, qui dirige, du point de vue technique des milliers de moniteurs bénévoles. Cette activité corporelle, appelée bientôt « **Enseignement post-**

scolaire de la gymnastique et du sport » (EPGS), est modifiée en 1941, 1947, 1952, 1959, etc. ; elle intéresse, en 1971, presque la moitié des jeunes Suisses de 16 à 20 ans :

La **formation de base** attire 92 973 jeunes Suisses à ses examens (course de 80 m. ; saut en longueur avec élan ; lancer à distance ; grimper à la perche verticale ; jet du poids), 28 530 adolescents participent aux cours et 13 447 aux entraînements de base.

Les **disciplines à option** groupent 51 799 jeunes gens par les camps et cours (natation, jeux ; plein air ; randonnées ; technique du ski ; ski de fond ; ski en haute montagne ; alpinisme). Les examens (138 303) se répartissent sur dix variantes, dont cinq à ski : course d'orientation ; technique du ski ; ski de fond, randonnée ; ascension alpine, les autres épreuves étant la natation, la randonnée, l'ascension alpine d'été, la course d'orientation, la marche rapide. Chacun peut participer à plusieurs variantes de cours et d'exams à option, mais à une seulement dans la formation de base. En 1971, 11 198 jeunes gens et 9728 filles ont suivi les activités expérimentales de « Jeunesse et sport ».

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS), à Macolin, a été créée en premier lieu comme centre administratif et technique de l'enseignement post-scolaire de la gymnastique et du sport ; par la suite, elle s'est engagée dans la plupart des domaines du sport et de l'éducation physique. Son extension (bâtiments, stades, équipement, etc.) a été facilitée par la ville de Biel, le Département militaire, le Sport-Toto et l'Association nationale d'éducation physique. Nous reviendrons plus tard sur la vocation actuelle de cet établissement.

C. L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT DEPUIS 1970

12. La situation en 1970

Souvent les étrangers, qui peuvent comparer divers états, apprécient la situation d'un pays de manière plus juste que les indigènes. Après de nombreuses visites, faites à l'improviste dans les écoles et les clubs, à l'entraînement ou dans les activités de délassement, des éducateurs et des fonctionnaires étrangers estiment que l'éducation physique et le sport sont relativement plus développés en Suisse que dans leurs pays d'origine qui sont pourtant tous des états très industrialisés.

Chaque année, les collectivités publiques et les personnes privées dépensent plus d'un milliard pour le sport dans tous ses domaines, dont plus de deux cents millions pour les équipements et les constructions qui, par leur nombre et leur

qualité, sont exemplaires. En général, l'éducation physique scolaire dispose de deux heures par semaine chez les filles, de trois chez les garçons. En été s'ajoutent les après-midi de sport, les randonnées et les études du milieu, en hiver un camp de ski d'une semaine pour plusieurs centaines de milliers d'élèves. De plus, les classes citadines et semi-rurales du premier cycle secondaire passent souvent plusieurs jours dans un chalet, consacrant la matinée aux leçons, l'après-midi au plein air. Les places et les stades des écoles restent accessibles aux jeunes durant les vacances et en dehors des heures de classes. La situation est pareille dans les lycées, appelés gymnases en Suisse, et les écoles de commerce ; toutefois l'horaire est réduit dans les établissements techniques et les cours professionnels. Une minorité importante des élèves entre dans les fédérations sportives, tandis que les autres préfèrent les mouvements de jeunesse, le plein air, les sports de saison (les randonnées, la natation, le ski et le patinage) et les autres loisirs.

A part une petite épreuve, placée à la fin du premier cycle secondaire et réservée aux garçons, toute idée de championnat et de sélection olympique est exclue des écoles, car le sport relève d'une éducation et d'une instruction qui refusent classements, tableaux d'honneur et prix nombreux. Par contre, garçons et filles sont libres de participer aux épreuves des clubs.

L'enseignement facultatif postscolaire de la gymnastique et des sports attire presque cent mille jeunes Suisses auxquels il offre un programme polysportif en plein air et dans les montagnes, en toutes saisons et au contact d'autres milieux (ville, campagne, montagne). Les sociétés et clubs sont très nombreux et actifs ; leurs responsables, pour la plupart des amateurs compétents et enthousiastes, relient les exercices physiques aux autres domaines de la vie. L'armée de milices, dans laquelle on entre après une épreuve sportive (grimper à la perche, lancer à distance, course de 80 m., saut en longueur avec élan), impose chaque année, à quelque deux cent mille hommes de vingt à cinquante ans, un service de trois semaines à quatre mois, service astreignant aux exigences physiques appréciables (marche, bivouac dans les montagnes, exercices et manœuvres en toutes saisons, également en hiver). Serait-il possible d'exiger de tels efforts physiques ailleurs ? Il s'agirait, en proportion, d'un million et demi de citoyens en France ou en Italie, de plus de deux millions en Allemagne fédérale, de huit à neuf millions en Russie ou aux Etats-Unis. Les visiteurs étrangers esti-

ment la formation pratique des enseignants suisses excellente, par contre les chercheurs, sauf ceux qui servent le sport de haute compétition, manquent d'un soutien suffisant et désintéressé. Les moniteurs, dirigeants et fonctionnaires des clubs, bénévoles et très nombreux, s'avèrent de haute qualité. Sans doute, y a-t-il des exceptions dans ce tableau d'ensemble, mais elles sont beaucoup plus fréquentes à l'étranger. Bien des Suisses, qui critiquent si volontiers leur patrie, s'étonnent de ces louanges inattendues. Ils penseront peut-être aux artisans de cet effort permanent, aux milliers d'amateurs (médecins, éducateurs et dirigeants) qui servent le sport et l'éducation physique, en accord avec l'infime minorité de moniteurs professionnels et en liaison constante avec les autres secteurs d'activité.

13. La Constitution et la loi fédérales

Après une préparation minutieuse, commencée dès 1968, des autorités et des citoyens, le peuple a admis, en septembre 1970, le nouvel article 27 quinques de la constitution fédérale. Cet article enlève tous les secteurs du sport et de la gymnastique à la défense nationale et les attribue au domaine de l'éducation. « La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions sur la pratique de la gymnastique et des sports par la jeunesse. Elle peut, par une loi, rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles. Il appartient aux cantons d'appliquer les prescriptions fédérales dans les écoles. Elle encourage la pratique de la gymnastique et des sports chez les adultes. Elle entretient une école de gymnastique et de sports. Les cantons et les organisations intéressées seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution. »

Le lecteur étranger sera surpris du style et du vocabulaire de cet article constitutionnel, qui a été conçu en allemand ; il remarquera notamment que « gymnastique » ici signifie éducation physique, et non pas des exercices limités aux agrès de salle.

La loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, du 17 mars 1972, et les Ordonnances fédérales qui en découlent, illustrent la conception nouvelle.

Les cantons veillent à l'enseignement dans les écoles : trois heures obligatoires par semaine et les camps de plein air ; puis le sport scolaire facultatif, en complément et avec un subside fédéral. Les écoles techniques demeurent réservées à la loi sur la formation professionnelle. La Confédération encourage, règle et ordonne la formation des enseignants dans les écoles normales, les universités cantonales et les stages de recyclage,

organisés par les cantons et les enseignants. L'**inspection scolaire** appartient aux cantons.

Le mouvement **Jeunesse et Sport**, dirigé par Macolin et ses offices cantonaux, « a pour but de parfaire l'entraînement sportif des jeunes (filles et garçons) de la quatorzième à la vingtième année, ainsi qu'à les amener à vivre sainement ». Les activités se réalisent dans les écoles, clubs et groupements ad hoc. Le programme, soutenu par des subides aux moniteurs et participants, par diverses assurances (accident, maladie, responsabilité civile), du matériel gratuit de tous genres et d'autres facilités, s'étend aux sports suivants :

alpinisme, athlétisme léger, aviron, badminton, basket, canoë, course d'orientation, cyclisme, condition physique des filles, condition physique des garçons, escrime, randonnées à ski, randonnées et plein air, football, gymnastique des filles, gymnastique des garçons, handball, hockey sur terre, hockey sur glace, gymnastique « nationale » (lutte, etc.), judo, lutte gréco-romaine ou libre, lutte suisse, natation, patinage, plongée sous-marine, plongeons, polyathlon d'été et d'hiver ; randonnées à bicyclette, saut à ski, ski, ski de fond, sports pour invalides, tennis, tennis de table, volley, waterpolo.

Ces disciplines, ouvertes aux garçons et aux filles, pourront être modifiées et complétées par la suite.

La Confédération soutient les **grandes fédérations de sport** et encourage la recherche scientifique dans tous les domaines touchant le sport ; elle peut subventionner des **constructions** et des **équipements**. L'**Ecole fédérale de gymnastique et de sport**, à Macolin, « exécute les tâches incomptes à la Confédération ». Elle forme les cadres supérieurs, entretient un institut de recherches ; elle dirige le mouvement « Jeunesse et Sport » et les examens physiques lors du recrutement de l'armée ; elle agit par son « service d'information, de propagande, de consultation et de documentation ». Etablissement de formation, d'administration (finances, etc.), de recherche, d'enseignement dans les écoles et dans les clubs (Jeunesse et Sport), centre des sports de compétition, de l'information et de la propagande, l'Ecole fédérale est placée sous la haute surveillance de la **Commission fédérale de gymnastique et de sport**, à laquelle elle sert de secrétariat et d'organe d'exécution. Le Département militaire fédéral garde l'éducation physique et le sport jusqu'au début de 1974.

Du fait de leur insertion dans l'article constitutionnel 27, consacré à l'instruction publique, l'éducation physique et le

sport, inscrits à l'article 27 quinques, ont quitté la défense nationale et appartiennent désormais à l'éducation. Par cette déclaration, inscrite dans son Message du 19 septembre 1969, le Conseil fédéral appuie la revendication expresse des promoteurs de cet article, revendication que le gouvernement, le Parlement et le peuple ont approuvée. C'est dire que tous les exercices physiques qui ne servent pas l'éducation, dans les écoles ou ailleurs, chez les élèves ou les adultes, se placent en dehors de cet article et de la loi du 17 mars 1972. Le partage des exercices est décidé par les autorités régulières de l'Instruction publique dans les communes, les cantons et la Confédération. Les activités situées hors de l'éducation et de la santé publiques pourront être encouragées par des particuliers (spectateurs, supporters, industrie, commerce, transports, etc.).

Ce serait manquer de modestie que d'énumérer les victoires suisses aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde, car il y eut des médailles dans presque tous les sports. L'équitation, les haltères, le canoë, la motocyclette, les courses cyclistes, le cycleball, la lutte, l'aviron ont fourni bien des succès, et ceux-ci sont encore bien plus nombreux en bobsleigh, au tir, en gymnastique et en ski.

La Suisse est peut-être un des pays qui, relativement à leur nombre d'habitants, ont gagné le plus de médailles à ces Jeux mondiaux. Cela est d'autant plus remarquable que les fédérations sportives préparent elles-mêmes les Championnats et que la Confédération leur a accordé une aide bien modeste jusqu'en 1964, cette aide restant aujourd'hui relativement plus petite que dans nombre d'Etats. L'armée, dans laquelle les athlètes de haute compétition accomplissent chaque année quelques semaines de service, ne saurait avantagez une petite minorité (deux à cinq pour-cent) ; le sportif peut tout au plus déplacer son cours de répétition dans une période qui lui convient mieux. Pour la plupart des familles, une bonne et longue formation scolaire et professionnelle vaut plus que des succès sportifs, et cette formation exige quelques sacrifices que ces jeunes gens admettent assez volontiers.

14. Evolution et perspectives

Les efforts corporels des hommes deviennent des **exercices physiques** dès qu'ils se répètent de manière plus ou moins rationnelle en vue d'un but, qu'il s'agisse de la défense, de la chasse ou de jeux gratuits. Ces exercices se retrouvent dans presque toutes les civilisations, quel qu'en soit le niveau. Dès que le

cadre social admet une certaine division du travail et des traditions morales, il suscite une **éducation** qui, par la suite, peut donner naissance à l'**éducation corporelle**. Celle-ci peut, à son tour, se subdiviser en plusieurs secteurs : hygiène, santé, récréation, loisirs, sport de compétition, gymnastique artistique, etc. Aussitôt qu'une de ces parties ne se soumet plus aux buts et aux intérêts de l'éducation générale, elle quitte le cadre pédagogique : la réhabilitation appartient alors à la médecine, les spectacles sportifs tantôt aux servitudes économiques, tantôt à la formation « politique ».

Dans les civilisations, le jeu et le sport dans les loisirs et la récréation apparaissent d'abord dans les classes supérieures, puis ils s'étendent à des milieux de plus en plus vastes, au gré de l'évolution sociale, du standard de vie et de la réduction des heures de travail. Aujourd'hui, les loisirs ont pris une telle ampleur qu'ils dépassent les besoins immédiats de la récréation et qu'ils incitent les hommes, en particulier ceux qui se sentent frustrés par le « travail en miettes » ou la hiérarchie quotidienne, à se réaliser autrement. C'est alors que les exercices corporels offrent des possibilités intéressantes, surtout dans les zones trop urbanisées et coupées de la campagne. Déjà chez Rousseau, les exercices physiques sont l'instrument privilégié du « retour à la nature », et ce rôle est peut-être dévolu aujourd'hui aux sports individuels ou en groupe, sans caractère de championnat.

En Suisse, les éléments autochtones d'une éducation physique organisée apparaissent dès la Renaissance, mais ils se réalisent, en théorie et en pratique, au XVIII^e siècle, grâce à un heureux concours de circonstances : Rousseau, les médecins hygiénistes, la Société helvétique, les instituts d'éducation tels le Séminaire rhétique et les corps de cadets. Dans la première moitié du XIX^e siècle, Pestalozzi, Clias, Fellenberg et Spiess apportent des contributions essentielles qui influencent les pays européens. A la

suite de la fortune prodigieuse des corps de cadets et de l'intervention du Département militaire, la Suisse s'engage dans une voie particulière, d'ailleurs conforme à l'esprit de l'époque, aux milices et à la conscription générale. Le système de Jahn, adapté par Spiess, réalise, dans les écoles, une gymnastique qui se transforme, à travers plusieurs crises, en une éducation physique inspirée par Rousseau et Pestalozzi, et ouverte au plein air, aux jeux et aux sports éducatifs. Dans le secteur postscolaire, la Confédération confie son « instruction préparatoire » à des fédérations (1874-1941), puis à ses propres fonctionnaires techniques. Dès 1972, elle renonce à la vocation poly-sportive de chacun et s'ouvre, avec un personnel bien plus nombreux, à la spécialisation favorable aux fédérations sportives. Dans leur ensemble, les exercices corporels se sont diversifiés presque à l'infini, avec un matériel et des techniques qui détachent souvent l'exercice et la performance des aléas de la nature. Mais l'éducation physique — et également le sport dans son acceptation originelle — ne saurait se soustraire aux impératifs de l'éducation générale, ni aux besoins de la préparation professionnelle et des milieux qui contribuent également à une formation humaine équilibrée et digne de respect : la famille, l'église et les loisirs culturels comme la musique, les arts décoratifs, le théâtre, la littérature, etc. Car le destin de notre culture dépend de cet équilibre et de cette harmonie, qui se réalisent et se réajustent tous les jours, par l'effort quotidien et souvent peu visible des familles, des éducateurs et des autorités ; la pérennité et la « félicité » d'une nation dépendent en bonne partie de cet équilibre individuel et de la sage mesure des communautés.

Louis Burgener.

Note. Une bibliographie très complète peut être demandée à la rédaction de l'*« Educateur »*.

Jeunesse et Sport

« Jeunesse et Sport » joue un rôle de plus en plus important dans l'éducation de nos adolescents. Il nous a paru nécessaire d'apporter aux enseignants de Suisse romande une information à ce sujet.

Pour cela Monsieur Henri Porchet nous livre aujourd'hui un condensé du texte « Jeunesse et Sport » présenté par Monsieur Paul Curdy, inspecteur de l'éducation physique scolaire, dans « Etudes pédagogiques 1972 », Payot, Lausanne.

Mademoiselle Lisette Badoux, elle, a rencontré Monsieur Numa Yersin, chef de « Jeunesse et Sport » pour le canton de Vaud. Ce dernier a bien voulu répondre par écrit à ses questions. Qu'il soit ici vivement remercié !

La rédaction.

STRUCTURE

J+S est une organisation puissante, au champ d'action très vaste, bien structurée, généreusement financée par la Confédération. En se défendant énergiquement de toute tendance à étatiser le sport, sans brimer en rien l'autonomie des associations sportives ni celles de l'école, J+S n'en va pas moins exercer une influence indirecte, efficace et bénéfique, sur tout le mouvement sportif du pays. Certes son rattachement provisoire au Département militaire fédéral lui conserve, de l'avis de certains, un décevant relent de caserne, bien que rien, dans son organisation et sa conduite, ne subisse une influence quelconque des milieux de l'armée. Du reste, son transfert à un autre département a été admis et annoncé par le chef du Département militaire lui-même. En attendant cette échéance prochaine, J+S bénéficie, au sein du DMF, d'une situation peut-être plus favorable que dans tout autre département.

Les organes de J+S sont :

- la conférence des chefs des offices cantonaux J+S, qui se réunit au moins une fois l'an sous la direction de l'Ecole fédérale pour élaborer la planification, le développement et l'organisation du mouvement ;
- la conférence des représentants des associations sportives, que l'Ecole fédérale convoque en principe tous les deux ans en vue d'un information réciproque ;
- la conférence des chefs techniques des différentes branches sportives, où se rencontrent les spécialistes chargés par l'Ecole fédérale de la préparation des programmes d'instruction et d'examen des disciplines de travail de J+S. Chacun de ces spécialistes est assisté d'une commission de techniciens de sa discipline, commission dont il est le président.

Quant à la direction, elle est confiée aux experts et aux moniteurs.

Les experts sont des spécialistes reconnus par J+S, c'est-à-dire remplissant les conditions sévères posées pour l'obtention de ce titre. C'est à eux qu'incombe la formation des moniteurs dans les cours organisés soit par les offices cantonaux, soit par les associations sportives.

Les moniteurs sont classés en trois catégories, selon les cours suivis et le niveau de leur formation. Un même moniteur peut être classé en catégorie 1 pour certaines disciplines, et en catégorie 2 ou 3 pour d'autres spécialités. La réglementation à ce sujet est très précise, et ses exigences tout à fait justifiées.

Sont admis comme participants à l'ac-

tivité de J+S tous les jeunes gens et toutes les jeunes filles du pays, dès le 1^{er} janvier de l'année où ils atteignent l'âge de 14 ans jusqu'au jour de leur vingtième année. J+S est ouverte à tous les jeunes, et les étrangers en bénéficient sans restriction.

FORMATION

L'éventail des activités admises par Jeunesse et Sports a été très largement ouvert. Les disciplines sportives suivantes sont acceptées : alpinisme, badminton, basket, hockey sur glace, patinage artistique, escrime, entraînement de la condition physique (programme différencié pour filles et garçons), football, gymnastique artistique et aux engins (programme différencié pour les deux sexes), gymnastique et danse, handball, gymnastique pour handicapés, judo, canoë-kayak, hockey sur terre, athlétisme, gymnastique aux « nationaux », course d'orientation, course cycliste, excursion à ski, saut à ski, polyathlon d'été et d'hiver, plongée sous-marine, tennis, tennis de table, volley-ball, excursions et exercices en campagne, water-polo, plongeon.

La formation se donne dans le cadre des cours de branches sportives. Elle comporte :

- une formation technique dans la discipline concernée ;
- un entraînement de la condition physique générale et particulière ;
- une instruction théorique dans la discipline concernée ;
- l'éducation sportive ;
- les examens dans la discipline sportive ;
- les tests de condition physique générale et particulière ;
- l'étude des différentes formes d'application.

On ne saurait être plus complet, plus ambitieux dans l'établissement d'un programme qui ne s'adresse pas nécessairement à des spécialistes. Les participants sont en principe répartis en trois classes, selon leurs aptitudes et le niveau de leur formation : débutants — moyens — avancés. L'Ecole fédérale de gymnastique édite, pour chaque discipline sportive, un remarquable « Livre du moniteur » où l'on trouve le programme de travail détaillé, les renseignements techniques, les conditions des tests et examens, etc.

Les cours peuvent être subdivisés, et s'étaler sur une période de trois mois au maximum ; ils peuvent également se donner sous forme de camp, à domicile ou en un autre lieu.

L'enseignement est donné en leçons d'une heure et demie chacune, durée considérée par J+S comme « l'unité

d'enseignement ». Une demi-journée de travail vaut 2 unités (3 heures) et une journée de cours compte pour 4 unités (6 heures).

La durée d'un cours de branches sportives va de 16 unités d'enseignement au minimum jusqu'à 60 unités. En principe, une classe de travail ne devrait pas comporter plus de 12 élèves, et ne peut en aucun cas dépasser l'effectif de 18 par moniteur.

Il faut relever ici l'extrême souplesse admise dans le recrutement des participants. Si l'âge officiel va de 14 à 20 ans, il suffit toutefois de grouper 5 participants en âge J+S pour que le cours soit reconnu ; mais les organisateurs ont la latitude d'y incorporer des garçons et filles plus jeunes — ou plus âgés — sans qu'une limite ne soit fixée. Les cours mixtes sont admis. Ces dispositions faciliteront certainement l'organisation de cours dans les agglomérations peu importantes et l'on verra peut-être, dans un hameau, un moniteur diriger l'entraînement à ski d'une douzaine de garçons et filles de 7 à 20 ans. L'idée ne manque pas d'audace.

Les examens de branche sportive font partie intégrante du cours et sont, en somme, le couronnement de la formation technique. Les conditions à remplir sont adaptées aux niveaux des différentes classes (débutants — moyens — avancés) et des insignes, différenciés également, sont remis aux participants ayant réussi les épreuves.

Le test de condition physique générale, composé d'épreuves intéressantes et variées, est obligatoire dans tous les cours de condition physique. Il est facultatif dans les cours d'alpinisme, de ski, ainsi que dans les cours d'une durée inférieure à dix jours. Dans certains cas, il peut être remplacé par un test de condition physique spécial, adapté à la branche sportive.

EXAMENS DE PERFORMANCES

Le travail dans les cours, sanctionné par les tests et examens techniques, constitue l'essentiel de la formation donnée dans le cadre de J+S. Un autre volet de son activité, c'est les examens de performances. Ces examens peuvent s'inscrire éventuellement dans le cadre d'un cours de formation, mais ils se font également pour eux-mêmes, indépendamment des cours. Les disciplines suivantes sont concernées par ces examens : condition physique, athlétisme, course d'orientation, tests de natation, nage de durée, ski tout-terrain, concours de ski alpin, excursions avec skis de fond, concours de fond à skis, journée d'excursion à ski ou à pied, marche de performance.

Tout moniteur admis par J+S peut organiser un tel examen, qui doit réunir au minimum 5 participants en âge J+S. Les conditions sont fixées dans le manuel du moniteur. Chaque moniteur reconnu peut organiser un examen par trimestre dans chacune des disciplines, et chaque participant a la possibilité de subir tous les trois mois un examen dans la même discipline. On voit toute l'importance que revêt cet aspect de J+S pour le monde de l'école en particulier. Nous y reviendrons plus loin.

PRESTATIONS FÉDÉRALES

La caisse fédérale paie les indemnités aux organes de direction ainsi que les frais des cours fédéraux de formation et de perfectionnement des experts et moniteurs; elle subside les cours de formation et de répétition cantonaux pour moniteurs et indemnise l'activité des experts dans les cantons; elle subside également les cours de moniteurs J+S organisés par les associations sportives. Elle prend enfin en charge les indemnités des moniteurs de cours, accorde des subsides à l'organisation des cours de branche sportive et aux examens de performances. Citons simplement, pour donner une idée de grandeur, qu'un moniteur de la catégorie 2 reçoit par participants et par unité d'enseignement Fr. 0,90: cette indemnité étant limitée au nombre de 12 participants, ce moniteur recevra donc Fr. 10.80 pour une heure et demie de travail.

Mais l'aide de la Confédération s'étend bien au-delà de ces prestations en espèces. C'est ainsi qu'elle prend en charge, par l'Assurance militaire fédérale, la couverture des accidents pour tous les participants et participantes aux différents cours et examens, et qu'elle met les élèves des cours au bénéfice de la Caisse de compensation pour perte de salaire. Elle offre un contrôle médico-sportif annuel gratuit à tout participant à un cours ou à un examen, en lui laissant le libre choix du médecin. Elle accorde une réduction de 50 % sur les tarifs d'utilisation de ses propres bâtiments, casernes et autres, qui sont mis à la disposition des organisateurs de cours dans la mesure où l'armée ne les occupe pas. J+S bénéficie de la franchise de port pour sa correspondance, et ses participants voyagent à demi-tarif sur tous les moyens de transport publics. Les chefs de camp peuvent se procurer des denrées alimentaires à prix réduits auprès des magasins à vivre de l'armée. L'Ecole fédérale de gymnastique et sport met gratuitement sa bibliothèque et ses films au service de l'instruction. Enfin, les moniteurs peuvent recevoir un riche

matériel d'instruction, skis, chaussures et skis de fond, balles, ballons, engins divers, matériel stocké et entretenu par les arsenaux fédéraux.

J+S ET L'ÉCOLE

Toutes les écoles publiques et privées, primaires, secondaires et professionnelles peuvent bénéficier de l'appui de J+S pour leurs élèves de 14 à 20 ans, pour autant que les maîtres remplissent les conditions exigées d'un moniteur J+S, ou qu'il soit fait appel à la collaboration de moniteurs reconnus par l'organisation.

Deux aspects de la collaboration Ecole-J+S sont à considérer: l'activité facultative pendant le temps libre, et l'activité obligatoire durant les heures de classe. En ce qui concerne le premier, l'école a la possibilité de mettre sur pied tous les cours et examens du programme J+S, offrant ainsi à ses élèves, à titre facultatif bien entendu, une saine et bénéfique occupation de leurs loisirs.

Durant les heures de classe, J+S reconnaît les cours sportifs organisés sous forme de camps. Combien de camps scolaires, non seulement de ski, mais de natation, d'excursion, etc. vont désormais profiter des avantages de l'organisation fédérale: voyage, logement et vivres à prix réduit, matériel gratuit, indemnité aux moniteurs et aux élèves, etc.? Les maîtres ne manqueront certainement pas d'exploiter ces précieuses ressources. Cela suppose, certes, l'acceptation des exigences administratives de J+S; mais ses programmes sont bien étudiés, et le travail des écoliers s'y intègre sans difficulté majeure. J+S admet en outre, pendant les heures de classe, tous les examens de performances dans les branches déjà citées, soit: condition physique, athlétisme, orientation, natation, ski, excursion, marche. Or toutes ces disciplines font partie du programme scolaire normal. Le maître pourra donc organiser de tels examens dans chaque branche, une fois par trimestre, et recevoir chaque fois, pour chaque élève ayant rempli les conditions de réussite, les 2 francs alloués par J+S. De quoi alimenter les caisses des sports des écoles, tout en intensifiant l'activité physique des élèves!

Le paradoxe d'une activité sportive facultative — caractéristique essentielle de J+S — imposée aux écoliers peut, de prime abord, sembler irrecevable. En réalité, l'école reste tout à fait libre de faire appel à l'intervention de J+S dans l'organisation de ses camps et examen, ou de renoncer aux avantages qu'elle peut en retirer. En acceptant la collaboration, elle n'impose rien à ses élèves qui ne soit conforme au programme normal d'éducation physique scolaire. Les

pédagogues sourcilleux ne voient pas d'un bon œil cette ingérence d'une institution fédérale dans leur monde réservé, et craignent de voir s'aliéner certaines libertés par pur appât du gain. Il est de toute évidence que cette collaboration exige une claire délimitation des responsabilités si l'on veut éviter les conflits de compétence.

Pour bénéficier des avantages de J+S sans recourir à des moniteurs « externes », l'école doit disposer, nous l'avons vu, d'enseignants reconnus eux-mêmes comme moniteurs. Une solution apparaît immédiatement pour répondre à ce postulat, c'est l'adaptation des programmes de formation des maîtres et maîtresses aux exigences des cours de moniteurs. Dans cette perspective, des cours d'introduction pour les maîtres d'éducation physique aux écoles normales ont déjà eu lieu, et bientôt, en toute liberté toujours, les établissements de formation du personnel enseignant deviendront des pépinières de moniteurs J+S dans bon nombre des disciplines de base. Nous retrouvons ici l'illustration de ce tour de force évoqué plus haut: tout en respectant scrupuleusement la liberté de l'école J+S va néanmoins exercer une influence certaine sur l'éducation physique scolaire. L'inquiétude serait de mise si l'on pouvait mettre en doute la qualité de cette influence et la droiture des intentions. Mais ce n'est pas le cas.

EXAMEN DE FIN DE SCOLARITÉ

L'ordonnance fédérale prescrit l'obligation pour tous les jeunes gens et les jeunes filles de subir un examen avant la fin de la scolarité obligatoire; elle en fixera le cadre en laissant, comme dans le passé, le soin aux cantons de régler les détails.

LIVRET J+S

La Confédération met gratuitement les livrets à disposition des cantons, qui déclinent des modalités de distribution: ou bien la distribution générale à 14 ans par l'école, ou bien la remise aux seuls intéressés par les soins des organes J+S.

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

C'est certainement dans le domaine du sport scolaire facultatif que les relations entre l'école et J+S se resserrent le plus. Sous cette dénomination, la loi fédérale désigne tout entraînement physique organisé par l'école, à titre facultatif, durant le temps libre des élèves. Le concept n'est pas nouveau. Depuis longtemps, de nombreuses autorités scolaires cantonales, mais surtout locales, de nombreux maîtres particulièrement

conscients des besoins de la jeunesse et des responsabilités de l'école mettent sur pied de telles activités. Certaines grandes villes, Bâle, Berne, Genève, par exemple, financent généreusement les entraînements, cours d'initiation sportive, camps de vacances, championnats de sports d'équipe, etc., que leurs écoles offrent aux élèves pour les arracher à la rue et occuper leurs loisirs. Dans le cadre de la nouvelle législation, la Confédération a voulu soutenir ces efforts et encourager leur développement. Elle a refusé cependant d'étendre son aide aux camps et aux activités sportives se déroulant pendant les vacances, ce qui aurait entraîné le subventionnement de toutes les colonies et exigé un appareil administratif et de contrôle trop lourd. La contribution fédérale au sport scolaire facultatif se borne aux cours, entraînements, concours se déroulant durant le semestre, en dehors des heures de classe ; pour ces activités, la Confédération rembourse au canton la moitié des indemnités des

moniteurs, jusqu'à un plafond à établir. Sont admises comme disciplines en sport scolaire facultatif toutes celles qui se pratiquent dans le cadre de J+S. Les conditions posées à l'octroi des subventions fédérales sont très souples : l'école doit organiser et prendre la responsabilité de l'activité — elle doit en confier la direction à des enseignants ou à des moniteurs qu'elle juge qualifiés — par le financement du canton ou de la commune, elle indemnise les moniteurs. Le canton établit un décompte à la fin de l'année scolaire, sur la base duquel la Confédération rembourse la moitié des indemnités.

L'école peut faire appel, pour diriger le sport scolaire facultatif, à des moniteurs auxiliaires pris hors du corps enseignant ; on peut prévoir que, très souvent, elle aura recours à des moniteurs J+S pour enseigner certaines disciplines particulières.

D'après G. Curdy.

méthodique, le respect de certaines règles et disciplines».

Cette définition correspond bien aux buts recherchés par Jeunesse et Sport (J+S).

4. Quels sont les objectifs réels de J+S ? On répond : développement du mouvement sportif. Entendez-vous par la multiplication des camps, des sociétés et groupements ? Ou bien vaste élan, aspiration de tous à un meilleur équilibre physique, réel besoin ? (Le succès des « pistes Vita » et du ski de fond nous paraît significatif...)

Jeunesse et Sport poursuit les buts suivants :

- contribuer à l'épanouissement général de la jeunesse (jeunes gens, jeunes filles) ;
- développer le goût de l'effort et convaincre chaque jeune qu'une activité physique bien comprise et régulière doit être pratiquée tout au long de sa vie, qu'elle est nécessaire à une bonne santé, au maintien d'une condition physique suffisante et à l'équilibre général. « Le sport est l'art par lequel l'homme se libère de soi-même » (Giraudoux).

Ces objectifs représentent une partie de ceux recherchés par l'école. J+S ne réunissant que les jeunes de 14 à 20 ans peut ainsi poursuivre les efforts réalisés dans ce sens par l'école.

5. Notre premier objectif, à nous les enseignants, c'est : réalité des 3 heures hebdomadaires d'éducation physique, conformément à la loi. Le second qui est l'un des buts de la Réforme scolaire : éléver le niveau de tous. Partagez-vous nos modestes préoccupations ?

Nous participons pleinement à vos soucis. Il s'agit de faire acquérir à nos jeunes des habitudes de vie saine, de développer leurs aptitudes physiques, dans un sens très général (mobilité, endurance, force) et leur donner envie de la pratique d'une activité physique pouvant être réalisée tout au long de leur vie.

6. La pratique de certains sports ne restera-t-elle pas un luxe pour beaucoup de nos jeunes ? Est-il indiqué de les y pousser ?

Dans le programme de Jeunesse et Sport, les activités sportives trop coûteuses ont été écartées (équitation, navigation à voile, vol à voile, par exemple).

Il est important que l'on développe les sports exigeant peu de déplacement, ni de matériel coûteux. La natation, la marche, l'excursion, le ski de fond, le ski de randonnée, la pratique quotidienne d'exercices physiques chez soi, doi-

ENTRETIEN AVEC M. NUMA YERSIN, chef d'office J + S

Les questions suivantes nous ont été suggérées :

1. *par notre expérience et nos constatations, les problèmes qui se posent à nous instituteurs, le souci que nous avons d'apporter à nos jeunes le maximum — dans ce domaine aussi ;*
2. *par l'entretien que nous avons eu dans votre bureau le 3 juillet, lors duquel nous avons pu apprécier votre attitude objective, ouverte, sympathique ;*
3. *par la lecture de l'exposé très complet de P. Curdy.*

L. B.

1. Quelles sont les lois cantonales d'application de la législation fédérale concernant l'encouragement aux sports ?

Actuellement aucune loi cantonale n'existe. Mais la commission consultative de l'office d'éducation physique de la jeunesse, nommée par le Conseil d'Etat, travaille à l'élaboration d'une loi cantonale encourageant la gymnastique et les sports. Un projet a été soumis, à titre d'information et de consultation, aux associations d'enseignants, aux directeurs des écoles et aux associations sportives.

2. Vous êtes chef de secteur J+S pour le canton de Vaud. Vous dépendez de l'Office cantonal de l'éducation physique et de la jeunesse.

Quelles sont vos relations avec cet Office ?

Avec les inspecteurs de gymnastique ? Comment se répartissent les compétences ?

L'Office d'éducation physique de la jeunesse comprend plusieurs secteurs : l'éducation physique à l'école, Jeunesse et Sport, la formation des maîtres d'éducation physique, le sport universitaire, le domaine des installations et des emplacements sportifs. Le chef de l'office, M. Lienhard, réunit régulièrement les responsables des différents secteurs pour traiter des problèmes généraux (élaboration d'une loi cantonale encourageant la gymnastique et les sports par exemple), et pour coordonner les activités et la collaboration des différents secteurs. L'association vaudoise d'éducation physique scolaire délègue un représentant à ces séances de travail. Chaque secteur garde ainsi son autonomie, mais tous collaborent au développement d'une meilleure santé de notre jeunesse.

3. Etes-vous satisfait de l'appellation « Jeunesse et Sport » ? Nous trouvons « Sport » un peu restrictif, sous-entendant pratique méthodique...

Le « Petit Robert » indique sous sport : « activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement

vent avoir une importance particulière dans les programmes.

Le ski alpin étant un sport onéreux, l'école ne devrait-elle pas axer davantage son effort sur le ski de fond ?

7. Dans votre programme de travail nous lisons : entraînement en vue de concours. Qui dit technique poussée dit besoin de se mesurer, esprit compétitif. Qui dit compétition dit sélection. S'agit-il de préparer la relève sportive ? Nous sommes pour l'esprit sportif, contre l'esprit compétitif. Depuis que les « joutes sportives » sont à la mode dans les écoles, la moitié des élèves, les « laissés pour compte », restent des semaines les bras croisés pendant que les élus s'entraînent. Que pouvez-vous répondre ?

Depuis son plus jeune âge, l'enfant aime se mesurer. Nous retrouvons ce trait dans la plupart de ses jeux : jeux de balle, jeux d'adresse, d'agilité. Le concours, la compétition pousse le jeune à se dépasser, à s'intégrer à une équipe. L'adolescent, le garçon surtout aime ce goût de la lutte, de l'effort. Ces deux qualités sont tout spécialement développées par la pratique des jeux. La compétition réalisée dans ce sens est bénéfique. Elle n'est qu'un moyen s'inscrivant dans le cadre du développement physique et psychique (savoir perdre et garder le sourire, gagner et rester modeste). Mais si la compétition est le seul but des séances d'éducation physique, c'est l'abandon des principes fondamentaux de cette éducation physique.

Il faut se rendre à l'évidence que certaines sociétés sportives, que les mass média ne nous aident guère dans ce sens. Il est ainsi de toute importance que tous les enseignants en éducation physique et tous ceux qui s'y destinent soient rendus attentifs à certains dangers de la compétition. Cette dernière doit être utilisée comme moyen d'éducation et non comme une fin en soi.

Les joutes sportives scolaires s'inscrivent dans ce cadre. La préparation et l'entraînement à ces jeux doivent permettre à tous, doués et moins doués de trouver leur « compte ». Ce n'est qu'une question d'organisation, dont la responsabilité incombe aux enseignants. « Jeunesse et Sport » n'a pas été créé pour assurer la relève sportive, bien que certains groupes de compétitions bénéficient également des avantages de ce mouvement.

8. Comment pouvez-vous justifier les examens d'aptitude physique si décriés, et leurs exigences ?

Après une période scolaire plus ou moins longue, il paraît normal que le responsable en éducation physique veuille

apprécier les facteurs nécessaires à une bonne condition physique (agilité et mobilité, force, rythme, coordination, vitesse, endurance). Des épreuves imposées et d'autres à option, permettent ainsi à chaque élève de se situer en fonction de critères établis.

Toute la question de ces examens dits de fin de scolarité, est actuellement à l'étude.

9. Camp d'été, tour du lac en partie à pied, suite de journées de ski de fond dans le Jorat en période d'enneigement favorable ! Ces projets modestes vous intéressent-ils ? Seriez-vous prêt à nous aider ?

Ces projets merveilleux nous intéressent d'autant plus qu'ils font partie intégrante des activités sportives de « Jeunesse et Sport ». Il est ainsi possible à l'école d'organiser des excursions et activités de plein air, des entraînements de ski de fond et des randonnées à ski pour autant que ces cours satisfassent aux conditions de J+S (moniteurs reconnus, présentation d'un programme) ; l'organisateur de tels cours peut ainsi bénéficier de divers avantages tels que prêt de matériel, indemnités aux moniteurs, indemnité d'organisation, assurance, etc.

10. Travaillez-vous en collaboration avec des services qui se préoccupent des facteurs utiles ou nuisibles à la santé de tous ? Alimentation, pollution, bruit, écologie, retour à la nature... Vous nous avez signalé des brochures traitant de la santé physique : ANEP ; pouvez-vous nous en dire plus ?

Il serait souhaitable qu'une collaboration soit établie entre les services précités, dont il serait intéressant d'établir la liste. Une liaison est établie avec le service de la santé publique.

L'Association nationale d'éducation physique (ANEPE) a pris la décision, il y a deux ans, d'intégrer « SPORT POUR TOUS » dans ses objectifs. Elle a participé ainsi au développement de cette idée dans 500 localités, et soutenu la création des 270 parcours VITA. En outre, elle tente par des initiatives heureuses d'en courager la masse à se livrer à la pratique d'activités physiques. La première action de « Sport pour tous » s'intitule « Pyramide de la forme » et s'est donné pour but de gagner le plus grand nombre de personnes, hommes et femmes, jeunes ou moins jeunes, à la pratique d'un entraînement régulier. Elle édite en outre de petites brochures « Fit-Parade » (« Tous en forme ») que l'on peut se procurer gratuitement dans certains magasins. Deux brochures tirées à 150 et 200

mille exemplaires traitent de la « Musculation pour tous » et de la « Natation ».

La Confédération, responsable du sport pour les adultes, finance l'ANEPE.

11. La santé physique et psychique d'une certaine jeunesse assez nombreuse se désagrège (les « côtes en long », le désintérêt de la profession, le besoin d'argent, les multiples expressions d'un déséquilibre) d'où l'inquiétude de nos autorités et en particulier la naissance de J+S. Quelles motivations assez puissantes pensez-vous proposer à cette jeunesse pour la rallier à votre idéal ?

Ce sont nos problèmes à tous (parents, écoles, institutions diverses). Toutes les valeurs sont mises en discussion, tout semble devoir être motivé.

La motivation d'une belle santé et d'une bonne condition physique sont-elles suffisantes pour attirer les jeunes à la pratique d'activité physique ? A-t-on suffisamment insisté sur la valeur de ces deux facteurs ?

Il est certain que les jeunes ont conservé une qualité exceptionnelle : esprit de découverte et d'aventure. Nous aimerais, avec l'aide de l'école, organiser des cours d'alpinisme, d'excursions à ski en haute montagne, des randonnées à ski (traversée du Jura), des camps sous tente en dehors de toute agglomération. Cette année nous avons organisé dans le cadre de cette action, un cours d'alpinisme avec 30 jeunes.

Le nombre et la variété des disciplines présentées actuellement aux jeunes leur offrent un choix et augmentent le nombre des motivations.

12. J+S se trouve placé sous l'égide du DMF. A quand son transfert ? De quel département fédéral dépendrez-vous alors ? Y tenez-vous et pourquoi ?

Toutes les ordonnances concernant l'éducation physique à l'école, « Jeunesse et Sport », la formation par les universités des maîtres d'éducation physique, l'octroi de subventions pour les places de sport, aux fédérations, etc., sont édictées actuellement par le DMF, mais conçues par des groupes de travail désignés par la Commission fédérale de gymnastique et de sports.

Lors de la réorganisation du Conseil fédéral et de l'augmentation des départements fédéraux, tous les secteurs précités passeront à l'un des nouveaux départements. Si le nombre des départements n'est pas augmenté, la responsabilité de toute l'éducation physique sera probablement remise au Département de l'intérieur.

En pratique l'EFGS donne toutes les directives et un changement d'« étiquette » n'apporterait pas de modifications.

13. Les prestations de la Confédération, par l'intermédiaire du Département militaire nous paraissent très généreuses, en pleine période de restrictions financières ! Pourquoi ce secteur est-il si privilégié, alors que le Conseil fédéral affirme être en faveur du sport et de la jeunesse ? (La jeunesse en général...)

C'est l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse qui a arrêté la « loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports ». Dans l'intérêt du développement de la jeunesse, de la santé publique et des aptitudes physiques. L'enseignement est l'affaire des cantons, mais la Confédération a conservé heureusement le droit de légiférer dans le domaine de l'éducation physique en général, souvent délaissée par les cantons. Sans ordonnance fédérale, certains cantons auraient toujours au programme, comme il y a deux ans, deux heures d'éducation physique pour les garçons et pendant ce temps, la couture pour les filles !

Ce secteur étant tellement important pour la santé physique et morale de la jeunesse, les Chambres fédérales lui ont accordé une priorité et les moyens adéquats.

En dehors du sport, la Confédération verse aussi de gros subsides aux universités.

14. Comment se fait l'information de J + S ? Nous ne sommes pas ou nous ne sommes que peu au courant des avantages que vous pouvez nous offrir, à nous et à nos classes. Que pouvez-vous nous apporter dans l'immédiat ?

Jeunesse et Sport a été créé principalement pour les groupements de jeunes des associations sportives. Mais toutes les écoles peuvent bénéficier des avantages de ce mouvement.

Actuellement aucune information générale n'a été donnée aux instituteurs et maîtres secondaires. Toutefois, tous les maîtres d'éducation physique ont été orientés lors d'une séance en 1971, et tous les candidats au diplôme fédéral de maître d'éducation physique reçoivent tous une instruction complète de J + S lors de leur stage complémentaire à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin.

Nos cours de formation de moniteurs sont publiés dans le Bulletin officiel du DIP du canton de Vaud.

Si l'« Educateur » nous ouvre ses colonnes, c'est avec plaisir que nous présenterons le mouvement de J + S et exposerons les possibilités qu'il offre à l'école.

Lisette Badoux.

LE BAIN

*Mon corps,
Il fut trempé dans le limon et l'eau ;
Mon corps,
Il fut tanné aux vents d'Escaut !
Bonnes heures chaudes et ardemment mûries,
Quand on partait en troupe, au loin, par les prairies,
Chercher la crique et l'abri sûr,
Où les herbes hautes, comme un mur,
Nous isolaient des yeux allumés sur les routes.
Le bain était chauffé par l'ample été vermeil
Et la clarté y filtrait toute,
Si bien que l'eau semblait un morceau de soleil
Tombé du ciel et enfoncé dans les verdures.*

*Un plongeon clair !
Et tout à coup, comme un grand cri dans l'air,
Le corps s'enfonçait droit dans la mare éclatante.
Il s'y dardait comme un faisceau ;
Et des bulles rondes et miroitantes
Brillaient autour de lui, jusques au fond de l'eau.

Il émergeait rapide et souple ;
Un flot tumultueux ourlait d'écume et d'or
Subitement les bords ;
Et les autres nageurs, main dans la main, par couples,
Au loin, là-bas, partaient rejoindre le plongeur.

Tels nos jeux s'exaltaient, libres et spontanés.
On ne songeait à rien, sinon au flux de joie
Qui saisissait nos corps, comme des proies,
Et les marquait superbement,
Pour la vie ample et violente.
Au fond du soir, rouge comme un tourment,
Une à une, tombaient les heures nonchalantes...*

Emile Verhaeren.

Radio scolaire

Quinzaine du 5 au 16 novembre

POUR LES PETITS

En route !

Voici le début d'un nouveau centre d'intérêt, dont on s'étonnera peut-être, au premier abord, qu'on l'ait choisi. En effet, il n'est guère d'enfants, entre 6 et 9 ans, qui ne sachent, d'expérience personnelle, ce que sont « les moyens de locomotion » : du tricycle à l'avion, en passant par le bateau ou le tracteur, ils ont tout loisir d'en voir, sinon d'y recourir.

Mais savent-ils déjà que ces véhicules, par-delà leur caractère utilitaire, constituent aussi un élément significatif de l'histoire des découvertes techniques ? Il y a sans doute moyen de les y rendre attentifs, grâce à une suite ingénieuse de comptines, de chansons, de jeux et d'informations succinctes.

Après quoi l'imagination et la réflexion peuvent entrer en jeu — dans

des dessins, des bricolages, des maquettes, des textes brefs, etc. — soit pour illustrer l'utilisation de divers moyens de locomotion, soit pour en inventer d'autres qui ne présenteraient pas les mêmes inconvénients (bruit, pollution, coût élevé) que ceux dont on dispose aujourd'hui...

Dans une telle perspective, l'émission d'Antoinette Ammann sera à coup sûr une très féconde invite à se mettre « en route ! »

(Lundi 5 et vendredi 9 novembre, à 10 h. 15, second programme.)

Comme cela est dit ci-dessus, il ne s'agit pas seulement, dans cette série d'émissions, d'informer et d'instruire les petits auditeurs de 6 à 9 ans, mais aussi d'aiguillonner leur imagination. C'est pourquoi Antoinette Ammann, responsable de cette suite sur « les moyens de locomotion », a choisi de modifier quelque peu l'ordre traditionnel de présen-

tation et de mettre en deuxième rang un conte.

Ce récit, intitulé « Le volcan à musique », est dû à Catherine Reguin. Et son thème porte sur l'invention de mille moyens de transport, même farfelus, pour faire un voyage... Il y a donc là de quoi fournir un aliment supplémentaire à l'inspiration des enfants qui, après écoute, s'adonnent à des travaux personnels pour participer au concours qui leur est proposé.

(**Lundi 12 et vendredi 16 novembre, à 10 h. 15, second programme.**)

POUR LES MOYENS

Quelle histoire !

Une première émission de cette série était conçue de façon à rendre les élèves de 9 à 12 ans mieux conscients de deux notions importantes : l'histoire n'est pas seulement du passé, si lointain et si longuement échelonné qu'on a peine à s'en faire une idée, mais les événements quotidiens auxquels nous assistons ou participons sont eux-mêmes de l'histoire en train de se faire ; et tous les hommes de notre temps, selon les conditions d'existence qui sont les leurs, ne vivent pas à une même époque historique (il suffit de penser que certaines tribus primitives des Philippines, par exemple, vivent encore à l'âge de la pierre taillée...).

Cet « âge de la pierre taillée », justement, qu'en sait-on ? Par la science, par l'imagination et par l'expérience vécue, il est possible de supposer ce qu'était l'homme d'alors : un homme dans la nature, nomade « vivant aux dépens d'elle ». En somme, jouer aux Robinsons — ce goût que retrouvent presque instinctivement tous les enfants et que connaissent aussi, quand ils veulent bien l'avouer, bon nombre d'adultes ! — c'est redécouvrir jusqu'à un certain point les angoisses et les plaisirs de nos lointains ancêtres.

C'est par la flânerie hasardeuse — et au gré d'un montage radiophonique fort évocateur — que les deux personnages à qui Robert Rudin a confié la responsabilité de ces « reportages dans le temps » vont entraîner leurs jeunes auditeurs jusqu'aux aurores de l'existence de l'homme.

(**Mardi 6 et jeudi 8 novembre, à 10 h. 15, second programme.**)

A vous la chanson !

Les émissions que notre collègue Bertrand Jayet présente sous le titre « A vous la chanson ! » sont parmi les plus appréciées du programme de la radio-scolaire. Tant à cause du plaisir de chan-

ter qu'elles suscitent dans un grand nombre de classes que parce que les chansons choisies sont à la fois peu banales et agréables à étudier.

Qu'est-ce qui a déterminé, pour celle-ci, le choix de la chanson de Ricet Barrier « Le Noël du chasseur » ? Il y a, bien sûr, le fait que, à la mi-novembre, on commence déjà à penser à la fête de Noël, et même à la préparer quelque peu. Mais n'y aurait-il pas aussi l'existence de certaines discussions passionnées au sujet de la chasse ?

En fait, il ne faut sans doute pas chercher ici d'autre intention que de faire connaître aux élèves de 10 à 12 ans une chanson dont la mélodie sait faire ressortir toute l'émotion des paroles : Il est mort, le chevreuil. Adieu à notre [ami] !

Cette nuit, c'est le deuil pour les bêtes. Le chasseur l'a tué, mais ainsi va la vie. Et demain, c'est Noël que l'on fête...

(**Mardi 13 et jeudi 15 novembre, à 10 h. 15, second programme.**)

POUR LES GRANDS

Le monde propose

Est-il abusif de prétendre qu'un événement, petit ou grand, n'existe pour nous qu'en fonction de la place que nous lui faisons dans notre esprit ? Qu'on songe à Louis XVI notant dans son journal, à la date du 14 juillet 1789, qu'il ne s'était rien passé ce jour-là...

Ce qui est certain, c'est que, pour l'esprit curieux et attentif, toute circonstance qui marque la trame des jours peut fournir matière à réfléchir, à exercer perspicacité et jugement. À condition, il va de soi, de s'intéresser d'abord au détail exact et précis de telles circonstances, de posséder à leur sujet des informations aussi objectives que possible. Il sera ensuite moins malaisé d'en dessi-

ner les perspectives, d'en deviner l'aboutissement, d'en définir la portée.

C'est une démarche de ce genre que veut favoriser, chez les élèves du degré supérieur, l'émission « Le monde propose », où Francis Boder aborde, pour les commenter et les expliciter en compagnie de connaisseurs en la matière, un ou deux événements qui, au cours des dernières semaines, ont particulièrement marqué l'actualité.

(**Mercredi 7 novembre, à 10 h. 15, second programme ; vendredi 9 novembre, à 14 h. 15, premier programme.**)

L'acoustique

Aucun siècle avant le nôtre n'a été, assurément, à ce point tributaire du phénomène acoustique. Au gré du progrès technique, l'homme n'a cessé d'ajouter aux rumeurs de la nature des sons et des bruits de toutes sortes, — depuis le chant des violons jusqu'au vacarme des réacteurs, depuis le bip bip bip de l'alphabet Morse jusqu'aux stridences de la musique électronique.

Mais qu'est-ce qu'un son ? Comment se produit-il et comment l'oreille le perçoit-elle ? Ne présente-t-il que des caractères relativement faciles à discerner, tels que hauteur, intensité, timbre et durée ? Ou bien faut-il, pour mieux comprendre l'évolution extrême de l'art des sons, faire intervenir d'autres éléments (attaque, évolution et extinction du son, par exemple) ?

C'est en faisant alterner explications et exemples sonores d'origines très diverses que Pierre Walder présentera aux grands élèves « le monde des sons vu à la loupe... »

(**Mercredi 14 novembre, à 10 h. 15, second programme ; vendredi 16 novembre, à 14 h. 15, premier programme.**)

Francis Bourquin.

Editions RAGEOT

Coll. « Les Chemins de l'Amitié » :
S. B. PLEIJEL « Tonnerres sur Java »
N. VIDAL « Miguel de la Faim »
deux romans pour adolescents.

Fr. 11.40
Fr. 11.40

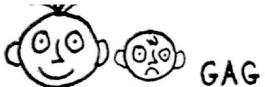
Editions LIFE

Coll. « Les origines de l'homme » :
« Les premiers Hommes »

Fr. 35.—

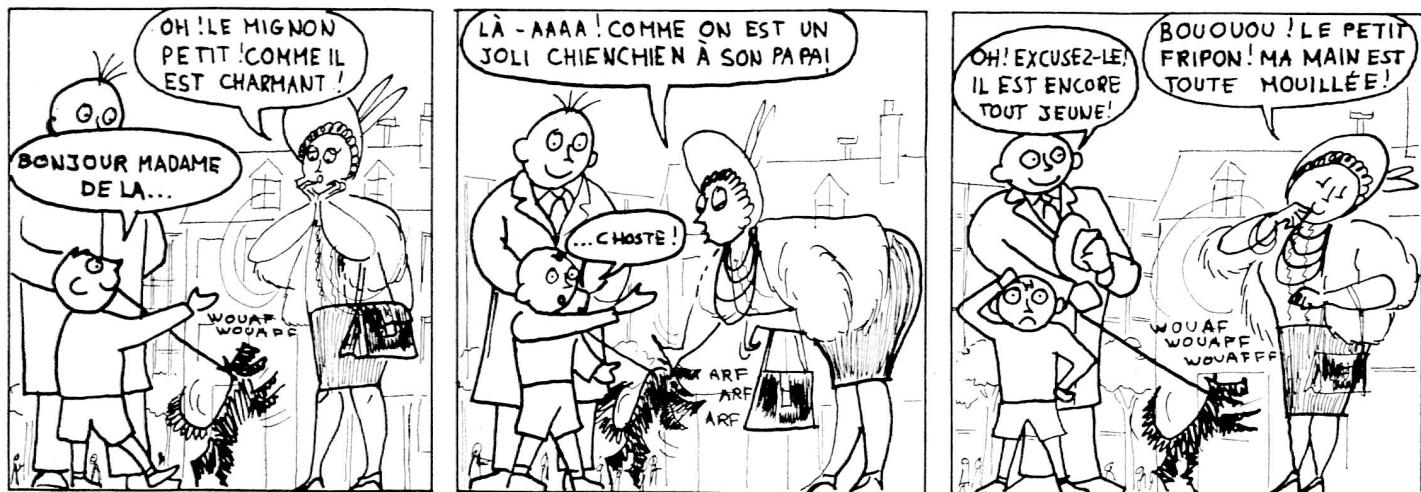
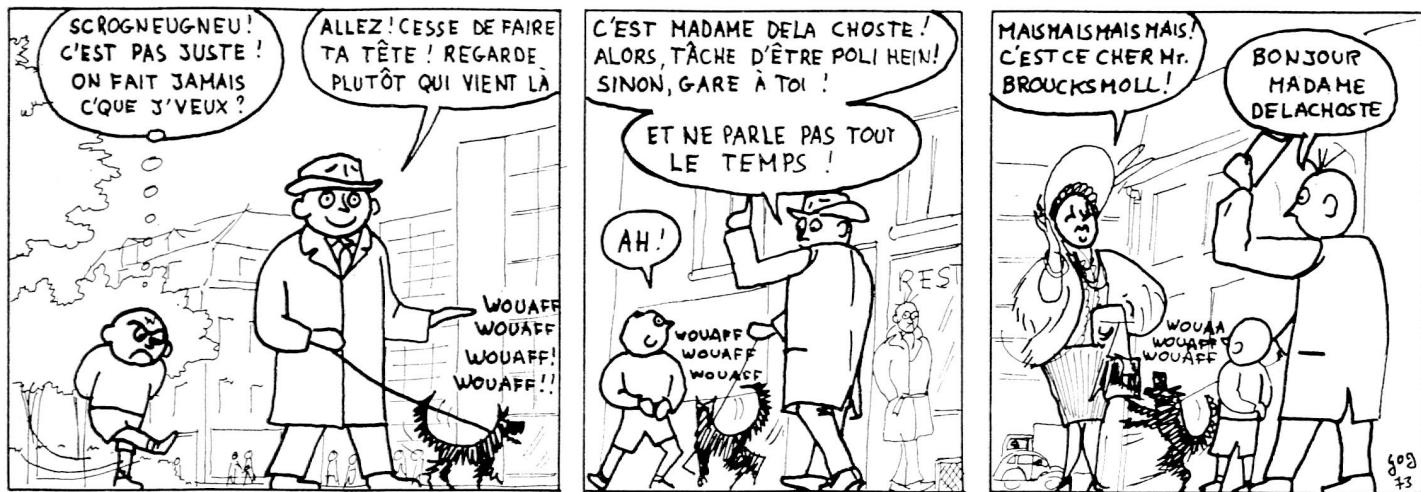
Editions NATHAN

J. BURTON « Animaux d'Afrique » Fr. 31.90
F. de la GRANGE « Les Animaux en péril » Fr. 29.45
Coll. Découvrons le monde : « Bêtes sauvages » Fr. 11.85
« Notre Terre » Fr. 11.85
« Comment faire... un Herbier » Fr. 17.90
Ces très bonnes nouveautés peuvent être obtenues à votre librairie spécialisée pour la jeunesse, la
L.T.L. - Rue Vignier 3 - 1204 GENÈVE. Tél. (022) 36 44 52



GAG

AH! POUR CA ... PAS DE PROBLEME



Une nouvelle collection illustrée sur la nature

LES ATLAS VISUELS PAYOT LAUSANNE

Format : 15,5 × 20 cm. 64 pages imprimées sur papier offset extra blanc, pigmenté, 160 gm², impression offset quadrichromie et noir/blanc, 75 à 80 illustrations, dont près des 2/3 en couleurs. Fr. 14.50.

Couverture quadrichromie (une image devant, une derrière) plein papier, laminée polypropylène, gardes en couleurs, imprimées.

Les livres de nature ne manquent pas en librairie. D'un côté, il y a toute la gamme d'encyclopédies, d'atlas systématiques — souvent d'ailleurs d'une qualité scientifique indéniable —, de l'autre un vaste choix d'albums de tout format, qui proposent des « trophées photographiques » plus ou moins disparates, ou ordonnés parfois selon un thème attendrissant et teinté d'anthropomorphisme. Mais il est rare qu'ils répondent à la question que nous nous posons au sujet des animaux présentés : **comment vivent-ils ?**

Ces livres, si séduisants ou détaillés qu'ils soient, ne nous font pas suivre vraiment le fil de l'existence des espèces, saison après saison. Des périodes entières de leur vie sont passées sous silence. On sélectionne de magnifiques portraits cadrés avec art, pris en couleurs par un temps généralement radieux.

Mais c'est un peu comme si l'on voulait nous montrer la vie des Parisiens d'après leurs photos de plage ou de sports d'hiver. Nous restons bien incapables de nous faire et par l'image et par le texte une idée cohérente de l'existence que mène, au cours de l'année, telle ou telle espèce. ►►►



Les ATLAS VISUELS Payot Lausanne, dont les auteurs (texte et photos) sont des passionnés de nature, s'emploient précisément à nous faire partager — sans la troubler — la vie des espèces souvent les plus farouches de notre faune, qui peuvent cependant nous côtoyer de bien plus près que nous ne le supposons. Vous passerez les quatre saisons en leur compagnie, par tous les temps, à toute heure du jour, souvent à la frange de la nuit, ce qui explique parfois la qualité technique irrégulière de quelques-unes des photographies, largement compensée par leur valeur documentaire et leur pouvoir d'évocation.

Vous verrez les bêtes de très près et aussi de loin — telles qu'elles apparaissent à l'observateur, toujours en terrain sauvage et sans aucun artifice. L'illustration de ces livres a été réunie au prix d'une somme incalculable d'efforts, de recommencements, d'attentes et de maîtrise.

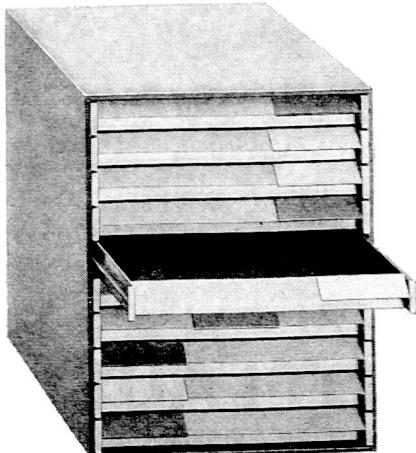
Puissent les ATLAS VISUELS inciter à l'observation et au respect de la nature, en un temps où l'éthologie — l'étude scientifique des mœurs des espèces — voit s'ouvrir les chemins d'une exploration passionnante de la vie !

Volume 1 : **Les chamois et les bouquetins**
(novembre 1973)

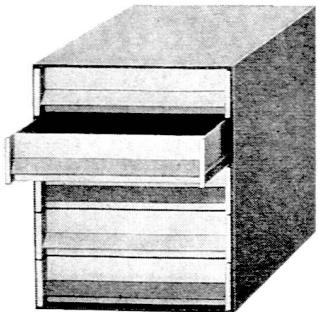
Volume 2 : **Les cerfs et les chevreuils**
(février 1974)

En vente dans toutes les librairies

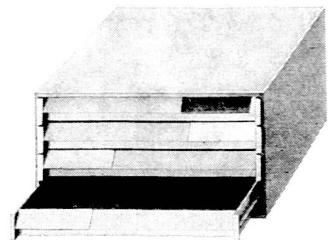
LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL



12110



12105



12004

Prix normal Prix action

N° 12110 32 × 26 × 34 cm
N° 12105 32 × 26 × 34 cm
N° 12004 13,4 × 26 × 34 cm

Fr. 84.— Fr. 75.—
Fr. 63.50 Fr. 57.—
Fr. 41.— Fr. 37.—

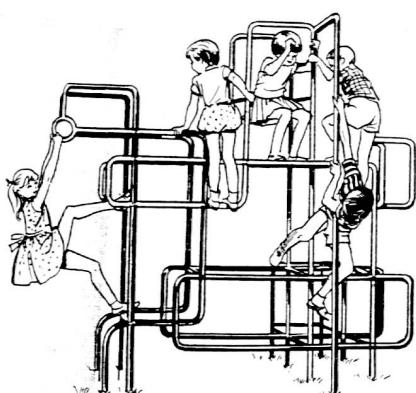
étiquettes perforées et celluloïds pour poignée assort. : Fr. —.70

Toujours plus d'institutrices et d'instituteurs apprécient les grands avantages du système tiroirs Opta.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN, tél. 061 89 68 85

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1
J.-A.



TOUR A CLAIRE-VOIE
MODÈLE « LASSEUR »
ORIGINAL
N° 6 - Fr. 1400.—
NOTRE CATALOGUE
A
DISPOSITION

ENGINS ET JEUX DE PLEIN AIR

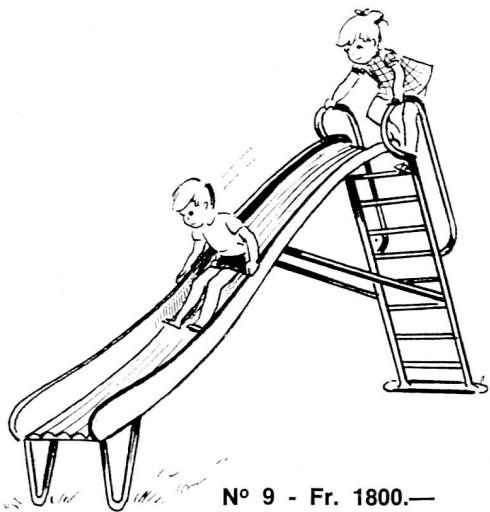
CHEZ

**SCHAEFER SPORTS - RUE St-FRANCOIS 18
LAUSANNE**

Tél. : (021) 20 22 01

DÉPOT ET LOCAL D'EXPOSITION A BOUSSENS

(visite sur demande)



N° 9 - Fr. 1800.—